

Merkur

de letzebuenger

Merkur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

3 • 94



- **Kompromiß der nationalen Tripartite**
- **Service de promotion et d'assistance aux PME: Exercice 1993**

Spécial EDI

Construisons l'avenir ensemble



La Banque Générale du Luxembourg est devenue, grâce à sa large confiance dans le potentiel de ses clients, la banque privilégiée du commerce, de l'artisanat et de l'industrie luxembourgeois, secteurs où elle occupe une place prépondérante.

Chaque idée, chaque projet soumis sont analysés à fond et les experts de

la Banque Générale du Luxembourg n'hésitent point à innover afin de trouver les meilleures réponses dans l'intérêt du client.

Contactez le gérant de l'agence la plus proche de la Banque Générale du Luxembourg.

Nous construisons l'avenir ensemble!



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

27, Avenue Monterey L-2013 Luxembourg Tél. 47 99 1

Kompromiß der nationalen Tripartite

Angesichts einer deutlich geschwächten Konjunktur, einer besorgniserregenden Verschlechterung auf dem Arbeitsmarkt und beachtlichen Kompetitivitätseinbußen der Luxemburger Unternehmen hat die Regierung anfangs dieses Jahres die sogenannten Tripartite-Runden zusammengerufen, um über Auswege und Lösungen der derzeit anstehenden wirtschaftlichen Probleme zu beraten. Am vergangenen 8. März konnten Regierung, Patronat und Gewerkschaften sich dann nach Verhandlungen auf ein umfassendes Maßnahmenpaket zur Bekämpfung von Inflation und Arbeitslosigkeit sowie zur Verbesserung der Wettbewerbsfähigkeit der hierzulande ansässigen Betriebe einigen.

Die auf Tripartite-Ebene angelaufenen Diskussionen standen außerdem im Zusammenhang mit dem Weißbuch der EU-Kommission über Wachstum, Wettbewerbsfähigkeit und Beschäftigung, den Beschlüssen des Brüsseler Gipfels vom Dezember 1993 und den darauffolgenden Orientierungen des Finanz- und Wirtschaftsministerrats, betreffend die Umsetzung einzelner Maßnahmen in den verschiedenen EU-Mitgliedstaaten.

Die schließlich beschlossenen Maßnahmen sollen ab 1. Juli dieses Jahres in Kraft treten.

Was die Arbeitslosigkeit anbelangt, Luxemburg zählt mittlerweile ungefähr 5.000 Arbeitsuchende, verständigte man sich darauf, das Arbeitsamt teilweise zu reorganisieren, um durch erhöhte Effizienz dieser Verwaltung eine flexiblere Stellenvermittlung gewährleisten zu können. Außerdem wurde beschlossen, die wachsende Tendenz illegaler Beschäftigung

schärfer zu ahnden. Der gezielte Ausbau der Weiterbildung ist eine zusätzliche Maßnahme zur angestrebten Verbesserung der Lage auf dem Arbeitsmarkt.

Mit Hinblick auf die Inflationsbekämpfung verpflichtete sich der Staat, indirekte Steuern und öffentliche Tarife nicht mehr weiter ansteigen zu lassen. Dies gilt auch auf kommunaler Ebene, für einzelne Steuern, die nicht mehr automatisch angepaßt werden dürfen ohne formelle Zustimmung des Gemeinderates.

Auch sind eine Reihe preispolitischer Maßnahmen vorgesehen. Überdies dürfen die Geschäftsmieten nicht weiter erhöht werden und müssen auf dem Stand vom 31. März 1994 eingefroren bleiben.

Ein wichtiger Schwerpunkt betraf die Verbesserung der Wettbewerbsfähigkeit der Unternehmen. Zum ersten sollen die Lohnnebenkosten gesenkt werden. So konnten sich die Diskussionsteilnehmer darauf einigen, den 1,7% Beitrag der Unternehmen des Privatsektors zur Familiengeldkasse gänzlich abzuschaffen, was einer Reduzierung der Lohnnebenkosten von 2 Milliarden Franken entspricht.

Die Finanzierung des Arbeitsmarktfonds wird durch eine Heraufsetzung der Solidaritätssteuer auf den Körperschaftssteuerpflichtigen Betriebsgewinnen von 1% auf 4% und durch die Einführung eines Sozialbeitrags, - eine Erhöhung des Literpreises für Benzin um 1,75 F und für Diesel um 0,25F - auf den Treibstoffpreisen ergänzt. Letztere Treibstoffpreiserhöhung wird jedoch keinen Einfluß auf den Gehälterindex haben.

Somit werden die Betriebe, die viele Arbeitnehmer beschäftigen entlastet, während gewinnträchtige Gesellschaften zusätzliche Beiträge zu leisten haben.

Ob diese bis zum 1. Juli 1994 in die Tat umzusetzenden Maßnahmen eine spürbare Verbesserung der konjunkturellen Lage bewirken werden ist zur Zeit fraglich, da der schnelle Anstieg der Lohnstückkosten und die automatische Lohnindexierung nach wie vor eine andauernde und derzeit notwendige Wachstumsanregung der Luxemburger Wirtschaft gefährden.

Editeur: Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale
L-2981 Luxembourg
Tél: 43 58 53
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 15.700 exemplaires
Reproduction autorisée
avec mention de la source.

Mise en page: Lineheart s.à r.l.
Impression: Imprimerie Hengen s.à r.l.
Photo: Thierry Martin/Ed. Revue S.A.

SOMMAIRE

- 4 Service de promotion et d'assistance aux PME
- 11 En ligne de mire
- 12 EDI: Electronic Data Interchange
- 17 Législation
- 20 Ventes Spéciales
- 22 Commerce Extérieur
- 27 Transports
- 28 Euro-Info
- 32 Formation
- 37 Communiqués

SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE AUX PME COMMERCIALES ET HOTELIERES

EXERCICE 1993

PREAMBULE

Dans le domaine des classes moyennes, la Chambre de Commerce, institution à représentation pluri-sectorielle, entretient depuis la fin des années quarante un service d'assistance et de promotion qui connaît un développement permanent, dans l'intérêt de ses quelque 10.000 ressortissants du commerce de gros et de détail, de l'hôtellerie-restauration, du transport et d'autres branches diverses, ceci nonobstant l'insuffisance chronique de l'appui financier du Ministère compétent en la matière. Le champ d'activité très varié du département, couvre un vaste programme de formation continue à l'intention des chefs d'entreprise et de leurs collaborateurs, la formation professionnelle accélérée, les services de conseils en gestion commerciale et financière, en matière d'investissement, de marketing, d'étude et d'expertise, l'assistance pour la solution de problèmes d'ordre fiscal, juridique, économique, social ou administratif.

Le département assume en outre la gestion de l'Euro Info Centre LU-401, à l'usage des PME tant commerciales qu'industrielles comme antenne locale de la DG XXIII de la Commission de l'Union Européenne à Bruxelles, permettant l'accès aux banques de données communautaires qui est devenu indispensable pour guider l'action et le comportement des entreprises dans le dédale des réglementations régissant le fonctionnement du marché intérieur.

Enfin, le département continue de gérer les affaires des deux Mutualités de cautionnement et d'assistance au commerce.

Il se conçoit, toutefois, qu'en raison d'un subside gouvernemental globalement beaucoup plus modeste que celui, sans doute justifié, dont bénéficie le secteur artisanal, les activités susmentionnées ne peuvent que se dérouler dans un cadre réduit, au demeurant insuffisant, vu le nombre d'entreprises à couvrir qui avoisine les 10.000, contre 3.700 pour l'artisanat. En raison de l'aide budgétaire limitée, ces activités restent tributaires d'un effectif trop faible par rapport aux charges qu'elles comportent.

1. Service de promotion et d'assistance technique aux PME

Il est su que le service d'assistance technique s'efforce de fournir aux PME ressortissant à la Chambre de Commerce toute information souhaitée ou souhaitable pour renforcer leur compétitivité et promouvoir le développement de leurs activités dans le nouveau cadre concurrentiel du grand marché unique. L'information est assurée par le biais de consultations écrites ou verbales, répondant à des demandes de toute provenance, personnes physiques ou morales, exploitant un commerce de gros ou de détail, un établissement de la branche HORESCA, une agence de voyages ou de publicité, un commerce de transports routiers de personnes et/ou de marchandises, une agence de représentation ou exerçant l'une des activités diverses sujettes à la loi d'établissement et relevant de la compétence de la Chambre de Commerce.

Ces consultations, fournies gratuitement, rentrent dans les divers domaines intéressant le secteur des PME luxembourgeoises, c.-à-d. tant le domaine administratif qu'économique, juridique, fiscal ou encore social, et exigent de ce fait la disponibilité permanente d'un personnel qualifié.

Notons encore que les relations qu'il entretient avec d'autres services de la Chambre de Commerce, ainsi que différents ministères et administrations luxembourgeois, ou encore d'autres associations professionnelles représentatives des différentes branches du commerce et des services à l'échelon communautaire et national, permettent au département d'assistance technique aux PME d'offrir aux entreprises demanderesse une palette assez étendue de renseignements de tout genre, dans la mesure, toujours, où le lui permet son effectif limité par les contraintes financières.

1.1. Coût du service de promotion et d'assistance aux PME

Centre de coût	Décompte prévisionnel 1994
Loyer et entretien locaux	406.500.-
Frais chauffage/éclairage	439.000.-
Fourniture de bureau (Timbres, téléphone, télécopie)	240.500.-
Participation (50%) dans le coût et l'élaboration du bulletin d'inform.	
"Merkur" de la Chambre de Commerce	2.250.000.-
Frais de personnel*	9.640.500.-
Sous-Total	12.976.500.-
Coût net de l'entretien et du fonctionnement de l'Euro-Info-Centre LU-401:	11.500.000.-
Total promotion et assistance:	24.476.500.-

* selon le degré d'affectation

Prévisions pour 1994

Le coût du service de promotion et d'assistance aux PME, sur la base des propositions budgétaires introduites pour l'exercice 1994 au mois de mars 1993, peut être estimé comme l'illustre le tableau ci-avant.

Tant la répartition que la méthode d'évaluation des coûts seront revues pour l'élaboration des propositions budgétaires pour l'exercice 1995, de façon que ces propositions approchent davantage la réalité que jusqu'à présent.

2. Gestion des deux Mutualités du Commerce

2.1. Mutualité d'Assistance aux Commerçants, s.c.

L'essentiel de l'activité de la Mutualité d'Assistance aux Commerçants est consacrée à la gestion d'un service de recouvrement de créances au profit des membres, petites et moyennes entreprises, des secteurs du commerce et de l'hôtellerie-restauration.

L'accroissement sensible des affaires, soit en nombre, soit en valeur, traitées par le service de recouvrement au cours des trois dernières années s'explique notamment par le tarif social pratiqué non-obstant les frais engagés par le service, le suivi régulier des affaires grâce à un support informatique performant, ou encore l'assistance sur mesure fournie par le service pour aider à la mobilisation des créances et au renforcement de la trésorerie des entreprises. L'augmentation de l'activité reflète cependant aussi la détérioration de la situation économique, qui se traduit entre autres par l'accroissement du nombre des dossiers clos pour cause de faillite des débiteurs.

Si en 1993, le nombre d'affaires nouvelles a régressé à 635 contre 739 en 1992, l'encours des dossiers a par contre augmenté à LUF 23.321.939.- contre LUF 20.035.114.- une année auparavant, soit une progression de 16,4 %.

En détail, le fichier des nouveaux dossiers reçus se présente comme suit:

Nouveaux dossiers reçus en 1993:

635 affaires représentant un total de	F 23.321.939.-
dont ont été réglées en cours d'année	
353 affaires (55,6%) d'une contre-valeur de	F 8.168.335.-
alors que	(35,02%)
31 affaires (4,9 %) ont dû être closes pour	
cause de faillite du débiteur, soit un	
total de	F 1.714.295.-
	(7,35%)
251 dossiers (39,5 %) restent en suspens	
pour une contre-valeur de	F 13.439.309.-
	(57,63%)

Centre de coût Mutualité d'Assistance Décompte prévisionnel 1994

Frais de Personnel (forfait)	197.000.-
Frais de Gestion (forfait)	131.000.-
Total	328.000.-

A noter que ces frais, calculés sur une base forfaitaire convenue avec la Chambre de Commerce au moment de la constitution de la Mutualité d'Assistance, seront revus en fonction des coûts réels pour l'établissement des propositions budgétaires à introduire pour l'année 1995.

Toutefois, comme la trésorerie propre de la Mutualité ne sera pas en mesure de supporter les coûts réels, l'imputation forfaitaire sera maintenue, cependant que la différence sera reprise à charge du département de promotion et d'assistance technique aux PME.

Tableau synoptique de l'activité de recouvrement Exercices 1986-1993

Année	1986	%	1987	%	1988	%	1989	%	1990	%	1991	%	1992	%	1993	%
Nombre d'affaires nouvelles	475	100	262	100	281	100	417	100	352	100	543	100	739	100	635	100
Montant	8.073.131	100	7.099.077	100	5.716.894	100	11.190.387	100	8.565.857	100	14.286.902	100	20.035.314	100	23.321.939	100
	16.996		27.096		20.345		26.835		24.335		26.311		27.111		36.727	
dont:																
Affaires réglées:	341	72	165	63	177	63	256	61	229	65	343	63	405	55	353	56
Montant	4.925.158	61	3.323.051	47	3.140.480	55	5.904.275	53	4.100.029	48	6.451.425	45	9.066.485	45	8.168.335	35
Affaires arrêtées (faillite)	4	1	5	2	4	1	22	5	6	2	20	4	36	5	31	5
Montant	254.846	3	172.579	2	49.431	1	505.742	5	83.831	1	1.590.392	11	1.352.327	7	1.714.295	7
Affaires en suspens	130	27	92	35	100	36	139	33	117	33	180	33	298	40	251	40
Montant	2.893.127	36	3.603.447	51	2.526.983	44	4.780.370	43	4.381.997	51	6.245.085	44	9.616.502	48	13.439.309	58

2.2. Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants

La Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants a pour objet le cautionnement total ou partiel des emprunts et crédits contractés par ses membres pour financer des investissements de création, de reprise, de transformation, d'extension et de modernisation d'entreprises.

Dans la plupart des cas, le concours de la Mutualité est sollicité par des créateurs ou repreneurs d'entreprises qui ne sont pas en mesure d'offrir à leurs bailleurs de fonds des garanties réelles suffisantes à l'appui de leur demande de crédit, la Mutualité étant appelée à fournir une sûreté complémentaire d'appoint. Malheureusement, la réglementation régissant la gestion de son capital de couverture, constitué essentiellement par des dotations budgétaires, ne permet pas à la Mutualité d'intervenir dans le cas d'un projet de 1er établissement présenté par un requérant dépourvu de moyens de garantie. La création, grâce à des dotations spéciales, d'un fonds de capital-risque permettrait de remédier à cette situation.

En 1993, la Mutualité qui, à défaut d'effectif propre faute de moyens, n'intervient normalement pas, comme le pratique couramment son homologue de l'artisanat, dans la garantie des crédits d'équipement de la SNCI, a été saisie d'un certain nombre de demandes dont aucune n'a cependant abouti à l'octroi d'un cautionnement. Dans la plupart des cas, les contacts en sont restés à la consultation verbale ou à l'ouverture des dossiers, cependant que la Mutualité s'est vue obligée à renoncer par la suite à une éventuelle intervention, soit pour les raisons déjà exposées ci-dessus (défaut de moyens de garantie dans le chef du requérant), soit en raison de doutes fondés sur la solvabilité du demandeur ou sur la viabilité de son projet. Beaucoup moins d'affaires ont conduit à la finalisation d'un dossier, de façon à pouvoir être soumis au Comité directeur. En raison des incertitudes grevant ces dossiers et de l'insuffisance des gages offerts par les requérants, l'octroi d'un cautionnement a cependant chaque fois été refusé.

Hormis l'examen de demandes de cautionnement, la Mutualité prête assistance et conseil à des personnes désireuses de s'établir, dont notamment de futurs commerçants ayant suivi ou suivant les cours de formation accélérée organisés par la Chambre de Commerce. Elle conseille également les hôteliers-restaureurs confrontés au problème du financement et de la planification de leurs investissements dans l'intérêt de l'extension et/ou de la modernisation de leur entreprise. Dans ce contexte, elle informe les investisseurs sur les aides publiques pouvant être obtenues sous forme de subventions en capital, de bonifications d'intérêt, de crédits d'équipement, de bonifications fiscales et de subsides au titre du plan quinquennal touristique.

Centre de coût	Décompte prévisionnel
Mutualité de Cautionnement	1994
Frais de Personnel (forfait)	182.000.-
Frais de Gestion (forfait)	120.000.-
Total	302.000.-

A cet endroit vaut la même remarque qu'à l'égard des frais forfaitaires que la Chambre de Commerce met en compte à la Mutualité d'Assistance aux Commerçants. Outre le fait qu'il est nécessaire de toute façon de procéder à une révision des bases de calcul des frais en partant des coûts réels, le redémarrage des activités de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, sa participation systématique au cautionnement des crédits d'équipement de la SNCI et la gestion des dossiers afférents, ainsi qu'une éventuelle et future constitution d'un fonds de capital-risque, obligent à prévoir la dotation de la Mutualité d'un effectif propre, composé au départ d'un universitaire spécialisé en gestion d'entreprises, de deux employés détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires (ECG, secondaire D) ou d'un BTS-Gestion et d'une secrétaire. En dehors des frais généraux courants (bureaux, équipements, électricité, chauffage etc.), les coûts du personnel, charges patronales comprises, atteindront en conséquence F 5.750.000.-. Comme les frais devront, à un premier stade, continuer à être chargés par forfaits, la différence sera portée en compte au département de promotion et d'assistance technique aux PME.

3. Formation continue et formation professionnelle accélérée

L'activité en matière de formation de la Chambre de Commerce et, plus particulièrement, de son service de promotion et d'assistance technique aux PME, remonte à la fin des années quarante. Depuis lors, le programme, initialement limité aux cours du soir en comptabilité et correspondance commerciale, a été graduellement élargi pour comporter aujourd'hui une multitude de cours et séminaires dans les domaines de la formation continue et de la formation accélérée. Alors que la formation continue résulte des compétences générales de la Chambre de Commerce en matière de formation professionnelle, les cours de formation accélérée qui donnent accès à certaines professions (débitants de boissons, commerçants, transporteurs de personnes et de marchandises) sont organisés en vertu d'un mandat reçu du législateur (lois et réglementations dérivées).

Les dépenses encourues ou à prévoir en 1993/94 pour l'organisation des cours, séminaires, examens et tests probatoires, l'établissement et la mise à jour de la documentation des cours, les frais de secrétariat du service de la formation continue et accélérée, peuvent à ce stade, c.-à-d. sur la base des chiffres connus pour 1993, être établies de la façon suivante:

3.1. Cours du Soir (année scolaire 1993/94):

- **Cours de comptabilité commerciale (cycle d'étude de trois années)**

Inscriptions en 1993	
1ère année:	158
2ème année:	83
3ème année:	52

- **Cours récapitulatifs de langue française et de langue anglaise (cycle d'une année)**

Inscriptions en 1993	
Français:	55
Anglais :	59

- **Cours de correspondance commerciale française d'une année, avec 30 inscriptions en 1993.**

Au total, il y a huit unités de cours à 40 heures + 4 séances d'examens, dont le décompte est le suivant:

Dépenses de ces 3 cours

• travaux préparatoires, secrétariat/dactylographie, publicité	377.587.-
• frais d'organisation, location/entretien salles, documentation, rémunérations	1.038.100.-
• frais d'examen, remboursement des droits d'inscription, prix, divers	357.900.-
TOTAL	1.773.587.-
Recettes (Droits d'inscription)	- 844.000.-
Part à couvrir par la Chambre de Commerce:	929.587.-

- **Cours de fiscalité directe et indirecte comportant un cycle de deux années auxquels se sont inscrites: (organisation commune avec la Société de Comptabilité)**

1ère année:	179 personnes
2ème année:	66 personnes

Au total 2 sessions à 65 heures + 1 séance d'examens:

• quote-part (50%) des frais d'organisation selon décompte de la société de Comptabilité du G.D. Luxembourg	94.754.-
• remise diplômes, salle, divers:	40.700.-
TOTAL	135.454.-

- **Cours de comptabilité commerciale informatisée d'une durée de 95 heures pour lequel 18 personnes se sont inscrites.**

Dépenses

• travaux préparatoires, secrétariat/dactylographie, logiciels, publicité	100.098.-
• frais d'organisation, location/rémunérations, documentation,	359.000.-
• frais d'examen, divers	7.500.-
TOTAL	466.598.-
Recettes (Droits d'inscription)	- 120.000.-
Part à couvrir par la Chambre de Commerce:	346.598.-

- **Cours d'économie élémentaire, avec une session de 65 heures et une séance d'examens, cours auquel se sont inscrites 10 personnes.**

Dépenses:

• travaux préparatoires, secrétariat/dactylographie, élaboration, documentation, publicité	60.098.-
• frais d'organisation, location/rémunérations, documentation,	240.375.-
• frais d'examen, divers	7.500.-
TOTAL	307.973.-
Recettes: (Droits d'inscription)	- 50.000.-
Part à couvrir par la Chambre de Commerce:	257.973.-
SOUS-TOTAL (3.1)	1.669.612.-

3.2. Séminaires et Conférences

Au cours de l'année 1993, le nombre de séminaires et de conférences organisés par le service de la formation s'est chiffré à 43 manifestations auxquelles se sont inscrites 685 personnes. Prévisions pour 1994: 44 séminaires et conférences avec 675 inscriptions prévisibles.

Dépenses:

• Honoraires des experts et conférenciers et frais d'organisation:	5.601.580.-
• Gestion et secrétariat:	2.800.000.-
• Divers:	192.994.-
TOTAL	8.594.574.-
Recettes:	
• Droits d'inscription	- 2.759.300.-

COMPTE RECAPITULATIF

	mio F	mio F
+ Subsidés budgétaires du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme 1994 (articles 41.000, par. 2), 41.001 et 52.000)		12,500
- Promotion et assistance technique aux PME (y compris Euro-Info-Centre)	24,476	
- Formation continue et formation accélérée		
Excédent de dépenses:		
• Cours du soir	1,669	
• Séminaires et conférences	5,835	
• Formations accélérées	2,831	
	34,811	12,500
- Manquant à charge de la trésorerie de la Chambre de Commerce = 64,1 % des dépenses totales		22,311
	34,811	34,811

Part à couvrir par la
Chambre de Commerce: **5.835.274.-**

SOUS-TOTAL (3.2) 5.835.274.-
(Séminaires et conférences)

3.3. Cours de formation accélérée pour l'accès à la profession

* Cours de formation professionnelle pour transporteurs comportant un cycle de 115 heures, 5 séances d'examens partiels et 2 séances d'épreuves d'ajournement. Le nombre de personnes inscrites se monte à 25 dont 17 ont effectivement participé et réglé leur cotisation. (Exercice 1992/93 - payants inscrits 34 - réussites 14. Conclusion: sensible régression en 1993/94)

Dépenses:	933.905.-
Recettes:	
(Droits d'inscription)	- 127.500.-
Part à couvrir par la Chambre de Commerce:	806.405.-
Manquant remboursé normalement à charge des subsides budgétaires	41.001

* Cours de formation pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non-alcooliques comportant 3 cycles bilingues à 52 heures, 3 séances d'examen et d'ajournement et 1 épreuve extraordinaire. Le nombre d'inscrits à ce cours se chiffre à 408 participants dont 388 ont réglé leur droit d'inscription. (candidats présents aux tests: 291 - réussites 186)

Dépenses:	2.148.037.-
Recettes:	
(Droits d'inscription)	- 1.552.000.-

Part à couvrir par la
Chambre de Commerce: **596.037.-**

* Cours de formation pour commerçants (gros et détail) comprenant 2 cycles bilingues de 103 heures, 5 séances d'examens partiels, 3 séances d'épreuves d'ajournement et 2 sessions d'épreuves orales en mercéologie. Pour la partie théorique du cours se sont inscrits 253 candidats, alors que le nombre d'inscrits pour la partie pratique s'est élevé à 285 personnes. (Réussites partie théorique 122, partie pratique 225)

Dépenses:	4.068.565.-
Recettes:	
(Droits d'inscription)	- 2.640.000.-
Part à couvrir par la Chambre de Commerce:	1.428.565.-
Solde normalement couvert par subside budgétaire	41.001

Sous-Total (3.3) 2.831.007.-
(Formation accélérée)

**TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES:
(FORMATIONS CONTINUE
ET ACCÉLÉRÉE) F 10.335.893.-**

Il s'ensuit que le service de promotion et d'assistance que la Chambre de Commerce est en mesure d'offrir aux quelque 10.000 PME de son ressort est financé à raison de 64,1 % par la trésorerie globale (donc également par les autres secteurs relevant de la Chambre de Commerce). Une augmentation adéquate du subside gouvernemental versé à ce service serait donc amplement justifiée. A court terme, il devrait lui être permis de bénéficier d'un appui financier comparable à son homologue de l'artisanat.

CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR



Faites profiter votre entreprise des multiples avantages du leasing.

Vos investissements sont financés à 100%. Vous gardez intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations, tout en bénéficiant des avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Contactez-nous! Créditlease vous conseillera pour trouver, avec vous, la solution qui convient le mieux à votre entreprise.

 **CREDITLEASE** 

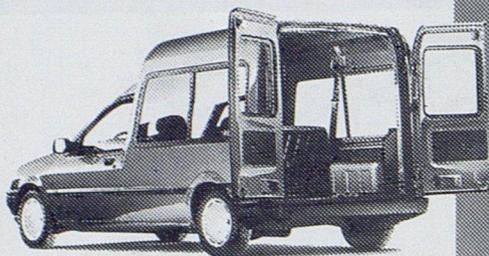
Société de Location et de Leasing

Société Anonyme

50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 50, Téléfax 45 81 03

Filiale du Crédit Européen S.A.

CONSTRUISEZ VOTRE Avenir



Courier Kombi

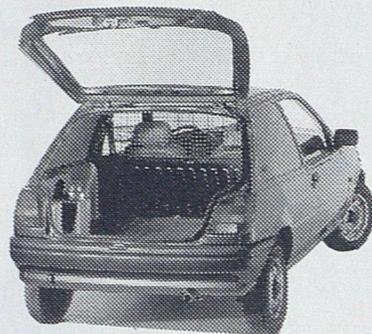


Courier Van

**NOUVEAU
AIR-BAG**



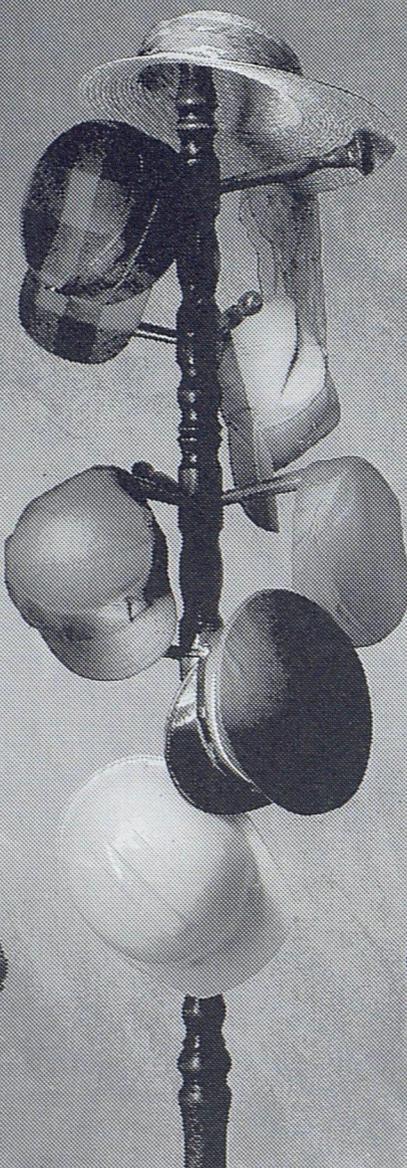
Escort Van



Fiesta Van



Transit Pick-up



Transit Van

Un vrai professionnel à toujours du matériel "sur mesure".

Chez Ford vous trouverez toujours un partenaire idéal. Le Transit est disponible dans pas moins de 48 versions, alors que le nouveau Courier existe déjà en version Van ou Kombi. Ce qui n'empêche pas le Fiesta Van d'être justement ce que vous recherchez. Ou l'Escort Van?

Alors venez nous voir, en choisissant le moment que vous préférez, bien sûr.



**MAINTENANT
CONDITIONS DE FINANCEMENT
EXTRA-AVANTAGEUSES**

Votre partenaire en affaires.



FORD
MERCURY
LINCOLN

EURO-MOTOR



Les mesures proposées par le Comité de Coordination Tripartite*

A l'occasion de la réunion du 8 mars 1994, le Comité de Coordination Tripartite réunissant le Gouvernement, les délégués des employeurs et des syndicats a adopté un avis proposant une série de mesures à prendre dans le cadre de la lutte contre le chômage, de la lutte contre l'inflation et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Il s'agit d'un paquet de mesures dont la mise en oeuvre est prévue pour le 1er juillet 1994.

- Le premier volet concerne la lutte contre le chômage comportant:
 - un renforcement du rôle et une amélioration du fonctionnement de l'Administration de l'Emploi;
 - une amélioration de la transparence et du fonctionnement du marché de l'emploi y compris une révision de l'instrumentaire légal;
 - des mesures en matière de flexibilité du marché de travail;
 - des mesures concernant la formation continue.
- Le deuxième axe porte sur la fiscalité indirecte et les tarifs publics et la politique à suivre dans le domaine de la concurrence et des prix. Il est à signaler dans ce contexte qu'un blocage à la hausse des loyers au niveau du 31 mars 1994 est prévu pour les loyers portant sur des immeubles ou des locaux à usage professionnel, commercial, industriel et artisanal.
- Le troisième point prévoit des mesures dans le domaine de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Le coût indirect du travail sera réduit. A cet effet, les employeurs du secteur privé qui occupent,

autrement que de façon purement occasionnelle, une ou plusieurs personnes moyennant rémunération, bénéficient d'une abolition de l'obligation de payer des cotisations à la Caisse Nationale des Prestations Familiales. Ces cotisations s'élèvent à ce jour à 1.7% de la masse salariale.

En vue de renforcer les ressources du Fonds pour l'emploi

- l'impôt de solidarité prélevé sur le revenu des collectivités sera relevé de 1 à 4%;
- une contribution sociale sera introduite moyennant la majoration du prix des carburants (1.75 francs par litre d'essence et 0.25 francs par litre de gasoil routier), étant entendu que l'effet de cette contribution sera neutralisé au niveau de l'échelle mobile des salaires et traitements.
- Un quatrième chapitre aborde le renforcement du potentiel économique en général par le développement de nouveaux créneaux d'activités et la recherche de la qualité. Le rôle des PME, leurs structures et leur encadrement sont évoqués spécialement. Un autre aspect traite plus particulièrement de la dimension régionale en tant que marché traditionnel de l'industrie, de l'artisanat et du commerce.
- Le cinquième volet concerne la responsabilité des partenaires sociaux et le respect de l'autonomie tarifaire.

Les partenaires sociaux adapteront leur politique contractuelle à la situation de la compétitivité de l'économie.

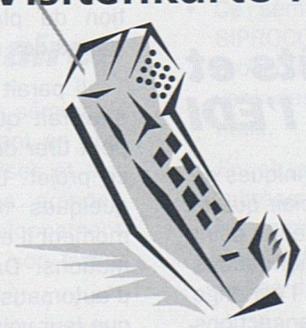
Les mots-clés sont la modération salariale, le maintien et la création d'emplois, les modes d'organisation du travail susceptibles de répondre aux besoins, la progression limitée des dépenses publiques, y compris de la masse salariale et le maintien de l'effort de modernisation des infrastructures du pays.

* Il s'agit d'un aperçu sommaire des différentes mesures retenues qui seront présentées ultérieurement en détail, au fur et à mesure que les projets de loi et les textes d'application seront élaborés.

PAXTON TELEFONANSAGEN

Die Audio-Visitenkarte für Ihre Firma

- Ansagen für Anrufbeantworter und Warteschleifen
- professionelle Sprecher mit Funk-, Fernseh- und Theatererfahrung
- mehrsprachige Produktionen ausschließlich mit Muttersprachlern
- umfangreiche Musikbibliothek mit allen Musikarten und Stilrichtungen
- Kreative Beratung



Denn der erste Telefonkontakt ist ausschlaggebend!



PAXTON sarl
Postfach 41 · L-6905 Niederanven
Telefon 34 89 75 · Telefax 34 84 52

Nutzen Sie unseren Erfahrungsvorsprung mit Banken, Handelshäusern, öffentlichen Institutionen, Kliniken, Arztpraxen und Anwaltskanzleien.

I. EDI: le défi pour l'entreprise performante

L'EDI, un moyen pour communiquer

L'accroissement des services rendus entre opérateurs économiques et l'internationalisation de plus en plus marquée de l'activité économique impliquent la nécessité de transférer les données commerciales d'une façon plus rapide tout en maintenant leur fiabilité, de simplifier le stockage de ces données et d'en faciliter l'accès autorisé.

Ces exigences, on le sait, conditionnent de plus en plus la compétitivité des entreprises, qu'elles soient de grande, moyenne ou petite dimension. Le transfert électronique de données, repris en abrégé sous son appellation anglaise EDI, permet assurément de satisfaire à de telles exigences par le fait qu'il permet la transmission directe, entre ordinateurs, de données structurées et normalisées. C'est un mode de communication parfaitement adapté à certains contextes et d'une grande efficacité dans un environnement qui y est préparé.

La technique EDI permet de dialoguer entre opérateurs en utilisant des moyens électroniques permettant l'envoi réciproque, et aussi fréquent que possible, des informations. L'EDI implique un accord entre les parties voulant pratiquer l'EDI sur: - la nature des données transmises

- leur représentation
- leur agencement
- le rythme de la conversation
- les modalités mêmes du dialogue

L'introduction de l'EDI a donc des conséquences importantes sur les relations intra- et interentreprises en ce sens que ces rapports sont transformés par l'EDI et débouchent sur la notion de partenariat. L'EDI est inséparable d'une démarche de renforcement de la qualité au niveau du traitement et de l'échange des informations, suppose la mise en oeuvre d'ordinateurs afin de constituer des messages, demande à gérer les envois et les réceptions de ces messages et permet finalement de réagir.

Les coûts et avantages de l'EDI

Avec le développement de nouvelles techniques de gestion et de l'informatique, il est devenu clair que la facilitation du commerce consistait à mettre au point des techniques et à formuler des recommandations pour améliorer la collecte, la gestion et l'échange d'informations sur le commerce et les transactions commerciales, informations qui sont essentielles pour

la gestion des économies nationales, ainsi que des sociétés et des organisations.

Depuis 40 ans, c'est essentiellement la perspective de réduire les coûts qui motive le travail de facilitation des procédures du commerce international. Des études internationales ont révélé que les frais imputables à la lourdeur des procédures commerciales pouvaient représenter jusqu'à 10 % de la valeur d'un produit d'exportation.

L'EDI n'est pas un processus technique mais plutôt une stratégie professionnelle. Parmi les raisons qu'on peut invoquer pour justifier l'utilisation de l'EDI à des fins administratives ou commerciales, on peut citer :

- la valeur ajoutée aux produits ou aux services par l'information (c.-à-d. l'amélioration du service à la clientèle)
- la réduction des frais administratifs
- l'amélioration de la gestion des stocks
- les avantages stratégiques tirés de l'intégration des données EDI et de l'informatique d'entreprise

Il existe des raisons encore plus impérieuses d'utiliser l'EDI à l'échelon international; elles tiennent à la complexité des prescriptions en matière de documents commerciaux et du fait que les relations commerciales ou administratives soulèvent des difficultés qu'aggravent encore la disparité des pratiques commerciales ou administratives ainsi que les différences culturelles et linguistiques.

Dans une transaction commerciale, les données communiquées par la partie qui est à l'origine de la transaction sont généralement exigées par tous les autres intervenants. Grâce à l'EDI, ces données initiales peuvent être échangées entre tous les partenaires sans qu'il soit nécessaire de les copier manuellement ou de les saisir, ce qui fait gagner du temps et réduit les erreurs.

Dans les développements précédents, l'accent a été mis sur les avantages de la facilitation du commerce et de l'EDI. L'application de ces techniques entraîne néanmoins également des frais. Avant de décider d'investir dans l'EDI, il convient d'effectuer une analyse coûts-avantages ou un calcul de rendement des investissements, exactement comme pour tout autre investissement. Ce calcul devrait en outre porter non seulement sur les coûts directs et les économies comme par exemple sur les investissements en matériel et les économies sur les frais administratifs, mais aussi permettre de quantifier les coûts et les avantages indirects (accroissement de la fiabilité, modification du plan de commercialisation, diminution du niveau des stocks, etc.).

Il paraît évident de ne pas investir dans l'EDI s'il s'avérait qu'au total les avantages que l'entreprise peut tirer de l'EDI seraient inférieurs aux coûts liés à ce projet. L'expérience permet toutefois de dégager quelques règles empiriques pour indiquer à quel moment il est avantageux d'automatiser le flux d'informations. Dans bien des cas, il n'est pas rentable d'automatiser lorsque les transactions sont rares ou que leur volume est faible. Les flux d'informations qui se prêtent le mieux à l'automatisation sont ceux qui

se caractérisent par un volume élevé et une grande fréquence. Une autre condition préalable est qu'il soit possible de structurer l'information sous forme de messages EDI, au moyen soit de messages standard existants soit de normes exclusives. En règle générale, l'EDI est utilisé entre deux ou plusieurs partenaires ayant des relations d'affaires stables qu'ils souhaitent poursuivre avec une procédure rationalisée dans la mesure du possible.

L'automatisation entraîne la rationalisation administrative. La réaffectation des ressources en personnel et en matériel et l'accroissement des besoins en formation et d'enseignement entraînent des frais qu'il faut prendre en considération dans l'évaluation globale visant à déterminer s'il y a lieu d'automatiser ou pas. L'automatisation peut aussi avoir pour conséquence la suppression d'emplois. L'expérience montre toutefois que l'informatisation des échanges n'entraîne pas de modification d'effectifs mais a pour effet d'accroître considérablement la capacité de production.

Un des principaux avantages des techniques de facilitation du commerce est la réduction des coûts dans le domaine administratif et une amélioration de la fonction logistique. Dans ce cadre, l'EDI constitue un puissant outil de développement du commerce permettant l'accroissement de l'efficacité du processus du commerce international c.-à-d. de la totalité du cycle de la transaction commerciale, du transport et du paiement.

Sources: Nations-Unies, Commission de l'Union Européenne, Simprofrance.

II. Programme EDI-1994

Concept général

Le programme "EDI - 1994" de la Chambre de Commerce vise à informer sur les potentialités de l'emploi de la technique de l'EDI. A cet égard, une campagne de sensibilisation sera lancée à partir du mois d'avril englobant un ensemble d'instruments destinés aux différents acteurs économiques potentiellement intéressés par la technique de l'EDI.

1. Cycle de séminaires

Le cycle de séminaires débutera par un séminaire de sensibilisation "L'EDI - vécu" s'adressant en premier lieu aux Petites et Moyennes Entreprises et aux dirigeants (commerciaux, production) des grandes entreprises. Ce séminaire retracera le développement de l'EDI des années passées et illustrera son évolution future à l'aide d'exemples concrets.

Le deuxième séminaire "EDI - enjeux et avantages" est destiné au même auditoire et a pour but de pré-

senter les avantages commerciaux, financiers, administratifs et organisationnels dont l'entreprise pourra bénéficier dans le futur grâce à un concept EDI bien structuré et devrait par ailleurs motiver à envisager une utilisation de l'EDI dans l'entreprise.

Le troisième séminaire "EDI - implémentation", s'adresse aux entreprises se proposant d'adopter le concept EDI pour leur expliquer comment aborder le sujet en pratique. Seront traités, non seulement les questions techniques, mais également les aspects humains (choix du chef de projet, choix des partenaires dans les projets pilotes), les aspects légaux (contrat EDI) et les aspects organisationnels (structure d'un projet EDI).

Le quatrième séminaire est une formation technique pour les informaticiens chargés de mettre en application une solution EDI au sein de l'entreprise. Y seront abordés les standards existants, la problématique d'extraction et de transcodage des données, le choix des protocoles de télécommunications, les conditions préalables au niveau système informatique etc.

2. Le "helpdesk"

La Chambre de Commerce offrira un service supplémentaire à ses membres en installant un "helpdesk" EDI ayant pour objet d'informer et de montrer, à l'aide d'une application réelle, les principes de l'EDI.

Le helpdesk est considéré comme complément de ces quatre séminaires et permettra aux entreprises de se faire conseiller de façon plus spécifique et en fonction de leurs besoins particuliers dans la phase initiale de leur projet EDI.

SEMINAIRE 1: L'EDI VECU

Date: 28 avril 1994
 Horaire: de 14.00 h. à 18.00 h.
 Orateurs: M. P. EMERING (CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG)
 M. E. GOFFIN (SIPROCOM)
 M. B. STOVEN (SIMPROFRANCE)
 M. G. SCHULLER (STATEC)

Remarque:

Les orateurs nationaux pour les différents secteurs économiques ne sont pas énumérés ci-dessus.

Pas de frais de participation.

Contenu et but:

- Ce séminaire est organisé en coopération avec SIPROCOM (Comité belge pour la simplification des procédures du commerce international) et fait intervenir des spécialistes EDI nationaux et internationaux.
- En ce qui concerne les orateurs nationaux, des représentants d'entreprises privées des secteurs du commerce, des banques, de l'industrie et des administrations publiques feront part de leur expérience dans le domaine de l'EDI.
- Le but principal de ce séminaire est de tracer l'évolution de l'EDI jusqu'à ce jour et d'essayer d'indi-

FALSCHGELD ?!

GELDSCHEINPRÜFGERÄTE SOFORT LIEFERBAR, AB LAGER

ETS. MOLITOR - STEINFORT - Tél. + Fax 39 88 98 abends

quer le développement futur pour les différents secteurs économiques précités.

- En utilisant cette approche on veut montrer à l'aide d'exemples concrets les répercussions que l'EDI aura sur le commerce national et international.

SEMINAIRE 2:

EDI - ENJEUX ET AVANTAGES

Date: 17 mai 1994
Horaire: de 14.00 h. à 18.00 h.
Orateur: Xavier DARMSTAEDTER
(Ingénieur civil de l'Université de Louvain)

Frais de participation par personne: LUF 3000.-

Contenu et but:

- Les divers flux dans l'entreprise (physique, financier, papier).

Il s'agit d'identifier les différents flux dans l'entreprise et de mettre en évidence les inconvénients du système papier résultant du manque de synchronisation entre les flux.

- L'EDI ou le flux d'information.

On définira d'abord l'EDI par ses deux composantes principales:

il s'agit essentiellement:

- d'un échange entre applications,
- d'un échange selon un standard agréé.

On développera le fait que l'EDI comporte plusieurs niveaux de complexité croissante, dont l'EDI d'application à application s'avère être la plus sophistiquée.

- Les implications d'EDI pour l'entreprise.

On exposera le fait que l'EDI présente trois propriétés importantes:

- il réduit ou supprime les distances,
- il reprend du temps au temps,
- il change profondément les rapports commerciaux.

Dans cette partie, on examinera les effets résultant de la suppression de la distance entre partenaires, en explicitant plusieurs concepts nouveaux.

- On commentera des études de cas illustrant comment différentes sociétés ont su mettre à profit la propriété de l'EDI consistant à réduire la distance entre les partenaires.
- On exposera également les effets que la "Reprise du temps au temps" aura sur l'entreprise. On développera d'abord l'importance du temps pour l'entreprise, et on indiquera les avantages stratégiques, compétitifs et logistiques que l'entreprise peut retirer de la reprise du temps. On explicitera les nouvelles techniques qui y sont liées, et on montrera par des études de cas comment certaines entreprises ont retiré un avantage stratégique et compétitif en reprenant du temps au temps.
- Finalement, l'EDI va profondément modifier les rapports entre fournisseurs et clients. On évoquera les avantages et les dangers que ce nouveau type de relation peut entraîner pour chacun des partenaires.
- Témoignage d'un utilisateur. Un responsable d'une entreprise luxembourgeoise travaillant déjà avec EDI commentera les implications d'EDI sur son entreprise.

SEMINAIRE 3: EDI - MISE EN OEUVRE

Date: 31 mai 1994
Horaire: de 14.00 h. à 18.00 h.
Orateur: M. Bernard HAUZEUR
(Ingénieur Civil électronicien,
Institut d'électricité Montefiore,
Université de Liège)

Frais de participation par personne: LUF 4200.-

Contenu et but:

- Le projet d'implémentation EDI:
Structuration en phases et sous-phases;
Démarche et méthodologie.
- Les aspects humains:
Choix du chef de projet, du coordinateur EDI et des partenaires externes pour le projet pilote.

- Les aspects légaux:
Nécessité d'un contrat EDI entre partenaires;
Clauses nécessaires et utiles.
- Les aspects techniques:
Logiciel de transcodage, extraction et réinjection des données, protocoles de télécommunications et choix du réseau;
Sélection des messages et du standard à employer.
- Les aspects sécurité:
Définition des droits d'accès et des niveaux d'autorisation;
Nécessité des manuels d'exploitation et d'utilisation, formation des utilisateurs, niveau de sécurité physique requis.
- Démonstration d'une application EDI.

SEMINAIRE 4: EDI - ELEMENTS DE BASE

Date: 14 juin 1994
Horaire: de 09.00 h. à 12.00 h. et de 14.00 h à 18.00 h
Orateur: M. Bernard HAUZEUR
(Ingénieur Civil électronicien, Institut d'électricité Montefiore, Université de Liège)

Frais de participation par personne: LUF 4800.-

Contenu et but:

- Le standard Edifact;
- Autres standards existants (Odette, Edifer, etc.);
- La messagerie X400;
- Protocoles de communication (X25);
- Réseaux de télécommunication (Luxpac, IBM, Infolnet, etc.);
- Logiciels de transcodage;
- Logiciels frontaux;
- Solution clearing center externe;
- Critères de choix.

PROGRAMME EDI - 1994

à renvoyer avant le 20 avril 1994 à la Chambre de Commerce, Service du Commerce Extérieur, "SEMINAIRES EDI - 1994", L-2981 LUXEMBOURG

Entreprise _____
Participant _____ Fonction _____
Adresse _____

<input type="checkbox"/>	Participe au séminaire	"L'EDI VECU"	Nombre de personnes: _____
<input type="checkbox"/>	Participe au séminaire	"EDI - ENJEUX ET AVANTAGES"	Nombre de personnes: _____
<input type="checkbox"/>	Participe au séminaire	"EDI - MISE EN OEUVRE"	Nombre de personnes: _____
<input type="checkbox"/>	Participe au séminaire	"EDI - ELEMENTS DE BASE"	Nombre de personnes: _____

Date: __ / __ / 94

Signature: _____

Remarques:

Tous les exposés des séminaires seront en langue française, sauf pour le séminaire "L'EDI VECU", au cours duquel un exposé concernant le secteur du commerce sera en langue allemande.

Les frais de participation sont à verser au CCP NO. 3776-90 avec la communication: "SEMINAIRES - EDI - 1994".

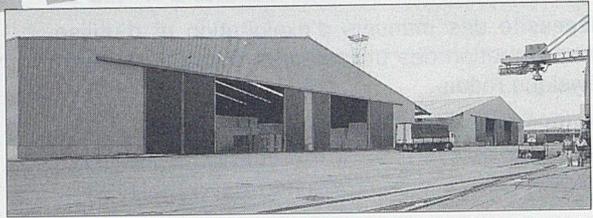
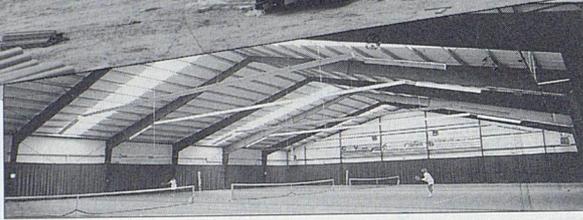
Pour de plus amples renseignements, prière de contacter M. GONNER (Tél.: 423939-60) ou M. BREIER (Tél.: 423939-78) à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg (Fax: 438326).



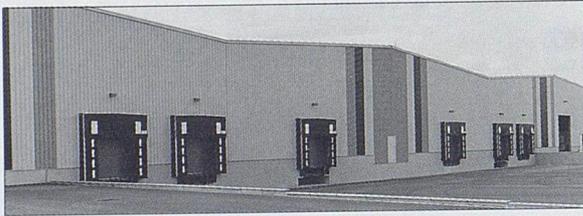
Les avantages à toute épreuve du hall Remco

Le 5 octobre: on commence...

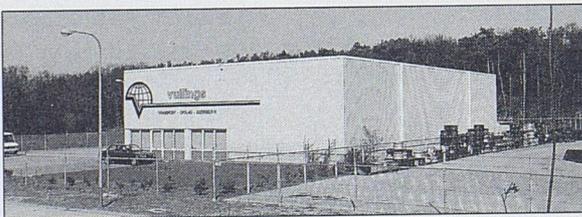
Le 25 octobre: c'est terminé!



Une portée libre unique.



Frais d'entretien? Prix au m²? Réduits!



Un système fiable, une organisation puissante.

Remco Building Systems: Interrogez-nous!

Oui, je désire recevoir, sans aucun engagement, de plus amples renseignements sur le Système Remco.

- Envoyez-moi directement des informations plus détaillées.
 Votre conseiller peut me téléphoner pour un rendez-vous.

Entreprise: _____

Mr/Mme: _____

Tél.: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Commune: _____

Remco conçoit, calcule, produit et monte votre hall complet en acier, y compris le revêtement du toit et des murs. Le tout sous une seule direction, car nous n'avons qu'une parole. Tant en ce qui concerne les frais de construction que les délais de livraisons.

Interrogez votre entrepreneur à propos de REMCO. Ou renvoyez-nous le bon pour de plus amples détails.

P.M.L.
project management luxembourg

remco
building systems

85, Avenue Guillaume
1651 LUXEMBOURG
Tél. 45 77 95 - Fax 45 77 97

J. Monnetlaan 3
1804 Vilvoorde-Cargovil
Tél. 02/253.24.00 - Fax 02/253.24.56

Lois et règlements entrés en vigueur

- Le règlement grand-ducal du 31 janvier 1994 concernant les substances et produits indésirables dans l'alimentation des animaux a été publié au Mémorial A n° 13 du 23 février 1994, p. 212, et est entré en vigueur le 27 février 1994.
- Le règlement grand-ducal du 4 février 1994 concernant les problèmes sanitaires et de police sanitaire relatifs à la mise à mort du gibier sauvage et à la mise sur le marché des viandes de gibier sauvage a été publié au Mémorial A n° 12 du 22 février 1994, p. 198, et est entré en vigueur le 26 février 1994.

Projets de lois et de règlements soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Ministère de l'Agriculture

- Projet de règlement du Gouvernement en Conseil modifiant le règlement du Gouvernement en Conseil du 9 février 1990 portant création d'une marque nationale des salaisons fumées et fixant les conditions d'attribution de cette marque. (1700).
- Projet de règlement grand-ducal concernant l'emploi et le contrôle des additifs dans l'alimentation animale.

- Projet de règlement grand-ducal concernant l'utilisation et la commercialisation des enzymes, des micro-organismes et de leurs préparations dans l'alimentation des animaux. (1702)

Ministère de l'Economie

- Projet de loi portant modification
 1. de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électrique;
 2. de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 portant réorganisation du statut de la Chambre des Artisans. (1706)

Ministère de l'Environnement

- Projet de règlement grand-ducal portant adaptation au progrès technique des annexes faisant partie intégrante de la loi
 - relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses
 - modifiant la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (1701)

Ministère des Finances

- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 23 décembre 1992 ayant trait à la déclaration et au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. (1707)

Ministère de la Santé

- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 10 juillet 1985 concernant le contrôle des viandes et de certaines denrées alimentaires. (1699)

Ministère de la Sécurité Sociale

- Projet de loi relatif au partage des pensions dans le régime contributif en cas de divorce ainsi que certaines mesures tendant à compléter la carrière d'assurance du conjoint ayant abandonné ou réduit son activité professionnelle pendant le mariage. (1697)
- Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 20 décembre 1984 fixant les modalités relatives à l'administration du patrimoine des caisses de pension. (1704)
- Projet de règlement grand-ducal fixant les coefficients d'ajustement prévus à l'article 220 du code des assurances sociales. (1705)

Ministère du Tourisme

- Projet de règlement grand-ducal portant instruction d'une commission interdépartementale consultati-

BI CASH Lösungen
Perfekt vorgedacht. Eigene Programmierung. Guter Service.
Wir sind sehr preiswert.




**Computerkassensysteme
klein bis groß!**

CITY	LUXEMBOURG
ARDENNES	MARNACH
NORD	ETTELBRÜCK

BITEC SOLUTION HOUSE
24, Rue Denis Netgen • L-3858 SCHIFFLANGE • Parking
Tél.: 54 49 12/13/14/15

à toute épreuve du hall Remco

12000 FONIS

BITSTREAM TYPE 1

Postscript

30.000.- luf htva



Lineheart s.à r.l.
Professional Publishing Systems Et Graphic Design
117, rue de Mühlenbach
L-2168 Luxembourg
tél 42 33 66
fax 42 33 55

lineheart

ve pour les équipements destinés à l'infrastructure touristique régionale et réalisés par les communes, les syndicats de communes, les syndicats d'initiative et les ententes de syndicats d'initiative.

- Projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement et la composition de la commission pour l'octroi des subventions destinées à l'hôtellerie.
- Projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement et la composition de la commission pour l'octroi des subventions destinées au camping privé.
- Projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement et la composition de la commission pour l'octroi des subventions destinées aux investisseurs privés.
- Projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement et la composition de la commission pour l'octroi des subventions destinées aux gîtes ruraux, aux gîtes à la ferme, aux auberges de jeunesse, à la mise en valeur touristique du patrimoine culturel ainsi qu'aux équipements informatiques et équipement audiovisuels. (1703)

Ministère des Transports

- Projet de règlement grand-ducal portant exécution de la directive 93/65/CEE du Conseil du 19 juillet

1993 relative à la définition et à l'utilisation de spécifications techniques compatibles pour l'acquisition d'équipements et de systèmes pour la gestion du trafic aérien. (1694)

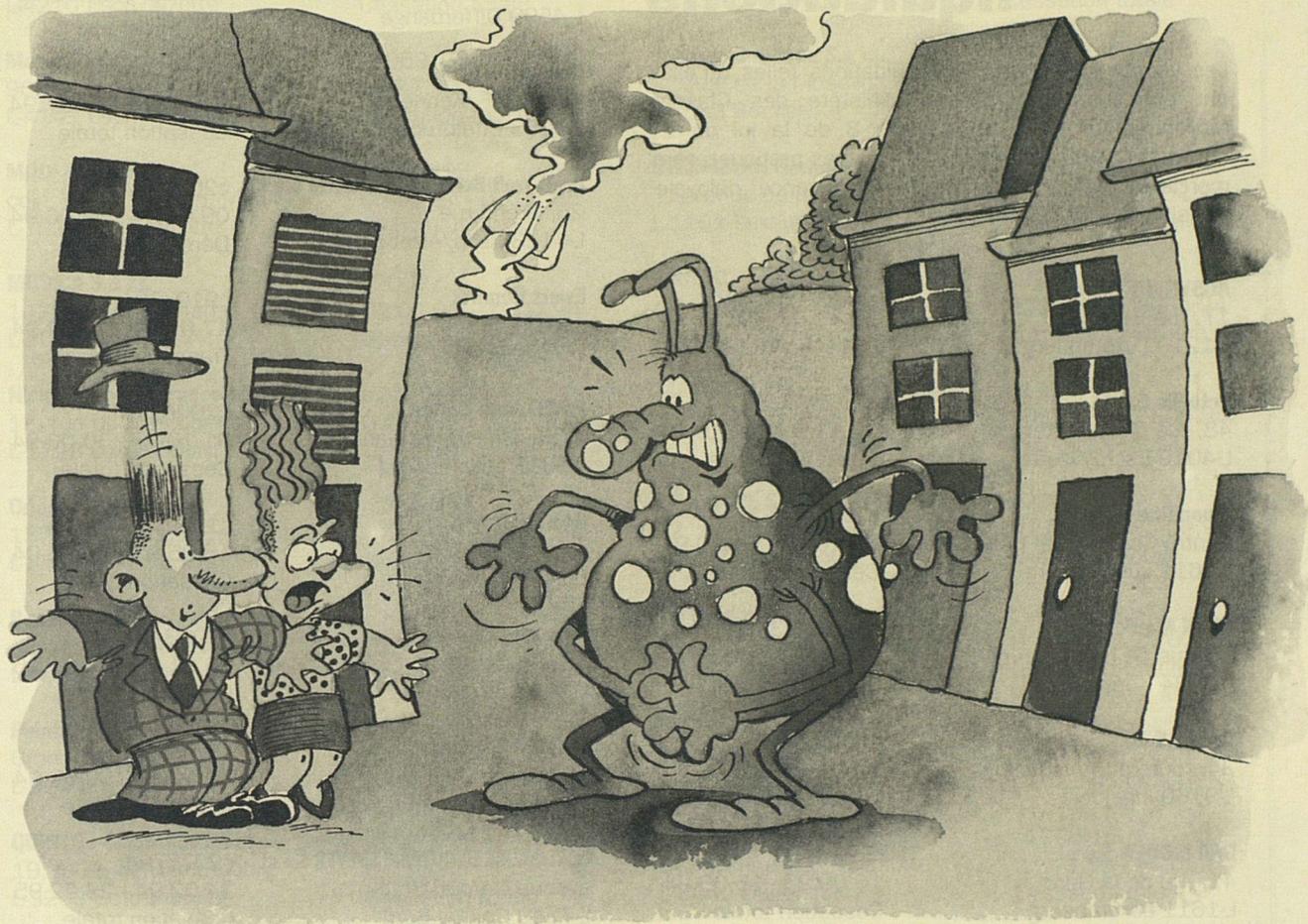
Ministère du Travail

- Projet de loi portant: 1. modification de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, 2. modification de la loi du 23 juillet 1993 portant diverses mesures en faveur de l'emploi. (1696)

Ministère du Trésor

- Projet de loi modifiant la loi modifiée du 25 novembre 1961 portant création d'un Office du Ducroire. (1695)
- Projet de règlement grand-ducal portant modification
 - du règlement grand-ducal modifié du 17 février 1971 concernant la circulation de valeurs mobilières;
 - du règlement grand-ducal du 18 décembre 1981 concernant le nantissement, la circulation et la perte de titres. (1698)

Ah! S'il avait consulté la Ligne bleue.



Roger Zinner 1993

Il se serait épargné bien des difficultés. Il aurait pu consulter les nouveaux plans de villes dans la Ligne Bleue ou, s'il avait pris des cours de langue (rubrique: 36100), il aurait pu demander son chemin. En achetant un radiotéléphone (rubrique: 77100), il aurait pu avertir sa flotte d'extra-terrestres ou appeler SOS-Détresse. En mettant un masque (Articles pour Carnaval, rubrique: 18050), il aurait pu se déguiser en humain et en louant un costume de ville (rubrique: 92300) il aurait évité de se faire arrêter comme exhibitionniste.



**LA LIGNE BLEUE
LES PAGES JAUNES**

Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 15/03/94

ABSINTHE S.à r.l. 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg	c2040/93 13.11.93 - 12.11.94 Cessation totale	CISCATO-LOESCH Yvette 9, rue de l'Alzette L-4011 Esch/Alzette	c2011/93 01.10.93 - 30.09.94 Cessation totale
Actuelle S.à r.l. 48, rue de l'Alzette L-4010 Esch/Alzette	c2028/93 02.11.93 - 31.10.94 Cessation totale	Colling Gaby 53, rue J.F. Kennedy L-4599 Differdange	c2001/93 01.02.94 - 31.01.95 Cessation totale
Amandine S.à r.l. Centre Commercial Belle Etoile L-1611 Luxembourg	c2015/93 02.10.93 - 01.10.94 Cessation totale	Decker Jean Centre J.F. Kennedy L-9053 Ettelbruck	c1072/93 19.07.93 - 18.07.94 Cessation totale
ANEN Marcel 15, rue de Luxembourg L-8184 Kopstal	c1071/93 14.07.93 - 13.07.94 Cessation totale	Drett-Welt-Buttek Esch-Alzette S.à r.l. 25, Grand'rue L-4123 Esch/Alzette	c2081/94 09.03.94 - 08.06.94 Déménagement
Asport S.à r.l. & Cie Secs 34, route d'Ettelbrück L-9160 Ingeldorf	c2053/93 17.01.94 - 16.04.94 Transf. immobilière	Ewert Hendrik 19, Grand'rue L-9530 Wiltz	c919/92 17.01.94 - 16.04.94 Transf. immobilière
BEA MODEN S.à r.l. 41, rue de la Gare L-1611 Luxembourg	c1066/93 16.09.93 - 15.09.94 Cessation totale	FIRPO Juan Carlos 47, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg	c2006/93 01.10.93 - 30.09.94 Cessation totale
Big Jeans S.à r.l. 100, rue de l'Alzette L-4010 Esch/Alzette	c2052/93 26.01.94 - 25.04.94 Transf. immobilière	GANJI Hamid 4, route d'Esch L-1470 Luxembourg	c1042/93 15.05.93 - 14.05.94 Cessation totale
Bijouterie France HEGER S.à r.l. 24, rue de la Libération L-4210 Esch/Alzette	c1077/93 15.07.93 - 14.07.94 Cessation totale	Haentges Charlotte 73, Grand'rue L-3113 Bergem	c2063/94 26.01.94 - 25.01.95 Cessation totale
BIREN MOBILIA S.A. Schouweiler	c1036/93 07.04.93 - 06.04.94 Cessation totale	HARLES Fernand 19, rue Fr. Clement L-1345 Luxembourg	c2004/93 01.10.93 - 30.09.94 Cessation totale
Bruno Benjamin 8, place du marché L-5555 Remich	c1075/93 15.07.93 - 14.07.94 Cessation totale	HORLOGERIE-BIJOUTERIE SPEYER S.à r.l. avenue Gordon Smith L-7740 Colmar-Berg	c2075/94 24.02.94 - 23.02.95 Cessation totale
Brust-Szarcbart Marthe 94, rue de l'Alzette L-4010 Esch/Alzette	C1098/93 02.11.93 - 31.10.94 Cessation totale	HUNKEMOELLER LUXEMBOURG S.A. 8, rue de l'Alzette L-4010 Esch/Alzette	c2061/93 02.02.94 - 30.04.94 Transf. immobilière
CHIMAY BIJOUX 17, rue Chimay L-1333 Luxembourg	c2045/93 02.12.93 - 01.12.94 Cessation totale	Hydra Bains S.à r.l. 17, rue de la Libération L-3510 Dudelange	c2038/93 06.11.93 - 05.11.94 Cessation totale
CHRISNACH Hélène 8bis, route de Luxembourg L-3253 Bettembourg	c1097/93 01.09.93 - 31.08.94 Cessation totale	Institut Parenthèse S.à r.l. 19, Grand'rue L-9530 Wiltz	c2048/93 03.01.94 - 02.01.95 Cessation totale
		Klasen Marlyse 38, avenue Monterey L-2163 Luxembourg	c2048/94 10.03.94 - 02.01.95 Cessation totale
		KRÄMER Pierrette 7, rue du Nord L-3531 Dudelange	c1047/93 29.04.93 - 28.04.94 Cessation totale
		LAUREYS Else 57, rue Dicks L-4082 Esch/Alzette	c2057/93 06.01.94 - 05.01.95 Cessation totale
		Lingerie Moes Concorde S.à r.l. 80, route de Longwy L-8060 Helfent-Bertrange	c2078/94 01.04.94 - 30.06.94 Transf. immobilière

Maison Guy GENIN & Cie s.e.c.s. 85-91, route de Thionville L-2611 Luxembourg	c1065/93 03.07.93 - 02.07.94 Cessation totale	Schneider Jean-François 201, route de Thionville L-5885 Howald	c2070/94 05.03.94 - 04.06.94 Transf. immobilière
MEHRABKHANI Farhamand 19, rue de la Libération L-4210 Esch/Alzette	c1079/93 20.08.93 - 19.08.94 Cessation totale	Shoe Company S.à r.l. 18, avenue de la Gare L-4131 Esch/Alzette	c2027/93 03.11.93 - 02.11.94 Cessation totale
Mercerie Victor Hugo S.à r.l. 90, rue Victor Hugo L-4141 Esch/Alzette	c1069/93 12.07.93 - 11.07.94 Cessation totale	Solange-Boutique S.à r.l. 8, Quai de la Moselle L-5533 Remich	c2066/94 03.02.94 - 02.05.94 Sinistre
MOD' INN S.à r.l. coin, rue Libération, Moulin L-7210 Esch/Alzette	c2055/93 03.01.94 - 02.01.95 Cessation totale	STEINMANN Gerlinde 1, avenue de la Gare L-1161 Luxembourg	c2050/93 15.01.94 - 14.04.94 Cessation partielle
MUSICA S.à r.l. 143, rue de Warken L-9088 Ettelbruck	c2009/93 02.04.93 - 01.04.94 Cessation totale	TAC TIC 47, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg	c2062/93 25.01.94 - 24.04.94 Transf. Immobilière
Nickels-Franck Françoise 18, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg	c2005/93 07.10.93 - 06.10.94 Cessation totale	TARTARELLI Maria ép. MAZZONI 8, rue Duchscher L-1424 Luxembourg	c1093/93 10.09.93 - 09.09.94 Cessation totale
Orient Galerie S.à r.l. 137, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg	c2025/93 07.11.93 - 06.11.94 Déménagement	TENDANCE S.à r.l. 22, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg	c2002/93 21.09.93 - 20.09.94 Cessation totale
Peffer Simone 23, rue Aldolphe Krieps L-4605 Differdange	c2034/93 02.11.93 - 31.10.94 Cessation totale	Theis Edouard 34, avenue G.D. Charlotte L-3440 Dudelange	c2071/94 01.03.94 - 28.02.95 Cessation totale
Peinture Putz S.à r.l. Grand'rue, 1 L-9240 Diekirch	c2083/94 16.03.94 - 15.06.94 Déménagement	TOP MODE S.à r.l. 36, Grand'rue L-1660 Luxembourg	c2056/93 03.01.94 - 02.01.95 Cessation totale
QUINTUS-GOERGEN Edith 19, route de Luxembourg L-3253 Bettembourg	c2000/93 01.10.93 - 30.09.94 Cessation totale	URHAUSEN Charles 76, avenue G.D. Charlotte L-3440 Dudelange	c1095/93 15.09.93 - 14.09.94 Cessation totale
RAMPONI-WILMES Fernande 55, route des 3 Cantons L-4970 Dippach-Gare	c1048/93 01.06.93 - 31.05.94 Cessation totale	Weides S.à r.l. Place St. Michel 3 L-7556 Mersch	c2072/94 18.02.94 - 17.02.95 Cessation totale
Rodenbour-Engel Maggy 168, av. du X Septembre L-2550 Luxembourg	c2059/93 20.01.94 - 19.04.94 Transf. immobilière	WEISGERBER Jean-Pierre 15-17, route d'Esch L-4450 Belvaux	c1050/93 29.04.93 - 28.04.94 Cessation totale
Rodolphe SMAL & Cie S.e.n.c. 118, rue de l'Alzette L-4010 Esch/Alzette	c1055/93 08.05.93 - 07.05.94 Cessation totale	WIRTH-KOHN Claudia 3, rue de Luxembourg L-8401 Steinfort	c2014/93 15.10.93 - 14.10.94 Cessation totale
Roeder Norbert Domaine Beaulieu CAP	c2032/93 13.11.93 - 12.11.94 Cessation totale	WOMAN S.A. 8, rue Beaumont L-1219 Luxembourg	c1060/93 27.05.93 - 26.05.94 Cessation totale
ROSSI S.à r.l. 7, avenue François Clement L-5612 Mondorf-les-Bains	c1046/93 07.05.93 - 06.05.94 Cessation totale	Zacharias - Orazi Marie-Louise 16, rue des Bains L-1212 Luxembourg	c2024/93 21.10.93 - 20.10.94 Cessation totale
R. STEINHAUSER S. A. 23, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg	c2077/94 15.03.93 - 14.06.94 Transf. immobilière	ZETA S.à r.l. 22, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg	c2060/93 17.01.94 - 16.04.94 Transf. Immobilière
SACAM S.à r.l. 59, rue Gaffelt L-3480 Dudelange	c2051/93 03.01.94 - 02.04.94 Déménagement		



MAY

L-8711 BOEVANGE/MERSCH
Tél. 63 91 12 Fax 63 95 18

IMPORTATEUR GENERAL :



Chevilles chimiques et inox
Chevilles charges lourdes/légères



Vis - Boulons - Ecrous - Pièces DIN
acier et inox



Disques à tronçonner, à ébarber
et diamant



Mèches marteau pour toutes
machines



Mèches métaux industrie

DEVIS PAR FAX : 63 95 18

Visite d'Etat en République Tchèque du 26 au 28 avril 1994

La Chambre de Commerce a l'avantage de porter à la connaissance de ses ressortissants que son Altesse Royale le Grand-Duc se rendra en République Tchèque en visite d'Etat, du 26 au 28 avril 1994.

En cas d'intérêt de votre part de participer à cette visite, veuillez contacter le Service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce, Mlle Hirschler, Tél.: 42 39 39 45.

Guide du Marché Luxembourgeois '95

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg est en train de préparer une nouvelle édition du "Guide du Marché Luxembourgeois". Il s'agit de la 16e édition d'une publication qui paraît depuis 1954. Ce guide sera diffusé aux hommes d'affaires et aux entreprises qui désirent entrer en relation d'affaires avec notre pays par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, du Service

d'Expansion Commerciale du Ministère de l'Economie à Luxembourg, des Ambassades et Consuls Luxembourgeois à l'étranger ainsi que des Ambassades et Consuls étrangers à Luxembourg.

Le guide est donc destiné à promouvoir les relations commerciales nationales et surtout internationales. Afin de mieux pouvoir faire connaître l'activité commerciale luxembourgeoise aux hommes d'affaires étrangers, le guide contient les coordonnées des entreprises industrielles, des commerces de gros et des prestataires de services internationaux actifs au niveau international ainsi qu'un certain nombre d'adresses utiles.

Les entreprises qui avaient déjà figuré dans l'édition précédente ont été contactées dans ce sens par la Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce prie les entreprises qui sont intéressées à figurer dans le nouveau guide et qui n'ont pas reçu à ce jour le questionnaire y relatif, de prendre contact avec le Service du Commerce Extérieur, (Mlle Kemp Tél.: 42 39 39 59).

Gateway to Japan

Deuxième campagne de promotion des exportations européennes vers le Japon.

La Chambre de Commerce a l'avantage d'informer ses membres que la Commission de l'Union Européenne a lancé en février 1994 la deuxième campagne de promotion des exportations européennes vers le Japon. Cette campagne s'étend sur les exercices 1994, 1995 et 1996, et vise un ensemble d'actions d'initiation à une pénétration durable du marché japonais par les entreprises européennes appartenant à des secteurs compétitifs.

L'objectif est de confronter les entreprises européennes à la concurrence des entreprises japonaises sur le marché japonais afin qu'elles maintiennent leur niveau de compétitivité sur l'ensemble des autres marchés.

La campagne vise à informer les entreprises européennes quant aux potentialités que leur offre le Japon et à coordonner leurs besoins.

Les actions concrètes qui sont prévues dans ce programme consistent en:

- la présentation du marché japonais au cours de séminaires ayant lieu en Europe;
- l'organisation de la participation européenne à des foires (pavillon européen, journée européenne, établissement de contacts, séminaires techniques, etc.);
- la réalisation de missions commerciales sur place, au Japon (contacts à tous les niveaux).

Les secteurs économiques concernés par la première phase de cette campagne visent les entreprises de manutention mécanique, celles de l'équipement médical et l'industrie du meuble.

Les entreprises intéressées par cette campagne sont priées de s'adresser à la Chambre de Commerce, Service du Commerce Extérieur, Tél.: 42 39 39 60.

Messen und Ausstellungen April 1994

2.-10.4.1994 - SAARLOUIS (D)

Saarland-Schau- Saarlouis

Regionale Verbraucherausstellung
Tel.: 07333/4200

6.- 8.4.1994 - FRANKFURT/MAIN (D)

INTERSTOFF

Internationale Fachmesse für
Bekleidungstextilien
Tel.: 069/75750

6.-10.4.1994 - PORTO (P)

ALIMENTACAO

Internationale
Nahrungsmittelausstellung
Tel.: 02/9961569

7.-10.4.1994 - DÜSSELDORF (D)

C.P.H.

International - Collections Premiere
Handarbeit
Tel.: 0611/527017

7.-10.4.1994 - ISTANBUL (TR)

INFOTECH-TURKEY

Internationale Ausstellung für
Büroausstellung und -Automation,
Kommunikation, Computer und
Informationstechnik
Tel.: 1330894

8.-10.4.1994 - STUTTGART (D)

ISA/IWB

Internationale Sammler- und
Antiquitätenausstellung - Internationale
Waffenbörse - Internationale Deutsche
Münzenmesse - Internationale
Mineralien- und Fossilienbörse
Tel.: 0711/25890

8.-12.4.1994 - BARCELONA (E)

EURO-SURFAS

Internationale Ausstellung für
Oberflächenbehandlung
Tel.: 3/4233101

8.-12.4.1994 - BARCELONA (E)

EXPOMOVIL

Internationale Ausstellung für
Ausrüstung und Zubehör des Kfz-Sektors
Tel.: 3/4233101

8.-13.4.1994 - PARIS (F)

GRAPHITEC

Biennale der Druckindustrie
Tel.: 01/49685100

9.-10.4.1994 - PIRMASENS (D)

PSM

Pirmasens Schuhmusterung
Tel.: 06331/64041

9.-11.4.1994 LEIPZIG-MARKKLEEB. (D)

BLUGA

Gartenfachmesse
Tel.: 0341/39200

9.-14.4.1994 - LEIPZIG (D)

VERKEHR

Fachmesse für Personen- und
Güterverkehr, Logistik und
Umschlagtechnik
Tel.: 0341/2230

9.-17.4.1994 - MAILAND (I)

Internationale Antiquitätenausstellung

Tel.: 02/77181

9.-17.4.1994 - LEIPZIG (D)

Leipziger Messe Auto Mobil International

Tel.: 0341/2230

9.-18.4.1994 - LYON (F)

Internationale Lyoner Messe

Tel.: 72223344

10.-13.4.1994 - LUXEMBOURG (L)

EMU

Europa-Möbel-Messe Belgien-
Luxembourg
Tel.: 443435

10.-14.4.1994 - SINDELFINGEN (D)

Sport-Einkaufstage

Sportartikel-Fachausstellung
Tel.: 0711/248127

10.-14.4.1994 - BRÜNN (CS)

FAIR FASHION

Internationale Modenschau
Tel.: 05/41151111

10.-14.4.1994 - BRÜNN (CS)

STYL

Internationale Fachmesse für
Bekleidung, Schuhe, Kosmetik und
Accessoires
Tel.: 05/41151111

10.-14.4.1994 - BRÜNN (CS)

X-ART

Internationale Fachmesse für
Büroausstattung, Spielwaren und
Geschenkartikel
Tel.: 05/41151111

11.-14.4.1994 - AMSTERDAM (NL)

INTERTRAFFIC

Internationale Fachmesse für Entwurf,
Verwaltung und Instandhaltung von
Verkehrs- und Transport-Infrastrukturen
Tel.: 020/5491212

11.-15.4.1994 - BIRMINGHAM (GB)

SUBCON

Tel.: 02/2093845

11.-15.4.1994 - DÜSSELDORF (D)

TUBE

Internationale Rohr-Fachmesse
Tel.: 0211/456001

11.-15.4.1994 - DÜSSELDORF (D)

WIRE

Internationale Fachmesse Draht und
Kabel
Tel.: 0211/456001

11.-15.4.1994 - BIRMINGHAM (GB)

METCUT

Internationale Ausstellung
Werkzeugmaschinen für
Metallschneiden und Fertigungstechnik
Tel.: 071/4026671

11.-15.4.1994 - MAILAND (I)

Internationale Möbelmesse

Tel.: 02/48008716

11.-15.4.1994 - MAILAND (I)

Fachmesse für Einrichtungszubehör

Tel.: 02/48008716

11.-15.4.1994 - MAILAND (I)

EUROLUCE

Internationale Beleuchtungsmesse
Tel.: 02/48008716

12.-15.4.1994 - SINSHEIM (D)

CONTROL

Internationale Fachmesse für
Qualitätssicherung
Tel.: 07025/2061

12.-14.4.1994 GENF (CH)

SEMICON/EUROPE

Internationale Ausstellung von Halbleiter-Ausrüstungen und -Materialien
Tel.: 02/362058

12.-15.4.1994 GÖTEBORG (S)

SCANPLAST

Internationale Fachmesse der Kunststoff- und Gummiindustrie
Tel.: 031/109100

12.-15.4.1994 - BRATISLAVA (SK)

INTERTECH

Internationale Maschinenbauausstellung
Tel.: 07/801111

12.-17.4.1994 - MADRID (E)

MOGAR

Internationale Möbelfachmesse
Tel.: 01/7225000

13.-16.4.1994 - NÜRNBERG (D)

IFH

Fachmesse für Haustechnik (Sanitär-Heizung-Klima)
Tel.: 089/51980

14.-21.4.1994 - BASEL (CH)

BASEL 94

Europäische Uhren- und Schmuckmesse
Tel.: 061/6862020

15.-17.4.1994 - DÜSSELDORF (D)

BEAUTY

Internationale Fachmesse für Kosmetik-
Europäische Fachmesse für Nail-Design
Tel.: 08661/1224

15.-24.4.1994 - GENF (CH)

Internationale Messe für Erfindungen, Neue Techniken und Produkte

Tel.: 022/7365949

16.-20.4.1994 - METZ (F)

GASTROLOR

Gastronomie-Fachausstellung
Tel.: 87556600

16.-24.4.1994 - HANNOVER (D)

Kunst- und Antiquitäten-Messe

Tel.: 0511/990950

16.-24.4.1994 - SAARBRÜCKEN (D)

Saarmesse

Internationale Saarmesse
Tel.: 0681/954020

17.-18.4.1994 - AMSTERDAM (NL)

VEILIG

Messe für Verbrechensbekämpfung und Schutz vor Wirtschaftskriminalität
Tel.: 020/5491212

17.-19.4.1994 - PARIS (F)

Maroquinerie de Printemps

Ledermesse
Tel.: 01/46074455

19.-22.4.1994 - MÜNCHEN (D)

ANALYTICA

Internationale Fachmesse für biochemische und instrumentelle Analytik, Diagnostik und Labortechnik mit Internationaler Tagung
Tel.: 089/51070

19.-24.4.1994 - CASABLANCA (MA)

AGRIMAROC 94

Internationale Agrikulturmessen
Tel.: 223607

19.-24.4.1994 - BRÜSSEL (B)

F.I.L.

Internationale Buchmesse
Tel.: 02/6463890

19.-24.4.1994 - PARIS (F)

INTERMAT

Internationale Fachausstellung für Baumaschinen, Baustoffmaschinen und Bautechnik
Tel.: 01/49685100

20.-21.4.1994 - MANCHESTER (GB)

CHEMSPEC EUROPE

Fachmesse für Spezial- und Feinchemikalien und organische Zwischenprodukte
Tel.: 0737/768611

20.-22.4.1994 - PARIS (F)

TEXITECH

Internationale Fachmesse für Technische Textilien, Fasern, Stoffe, Filme, Vliesstoffe und Composite
Tel.: 0211/450883

22.-25.4.1994 - BOLOGNA (I)

COSMOPROF

Internationale Ausstellung für Parfümerie und Kosmetik
Tel.: 02/86451078

20.-27.4.1994 - HANNOVER (D)

Hannover Messe

Tel.: 0511/890

21.-24.4.1994 - ESSEN (D)

FIBO

Internationale Messe für Fitness und Freizeit
Tel.: 0211/9019130

23.-25.4.1994 - LEIPZIG-MARKKLEEB. (D)

FFA LEIPZIG

Fleischwirtschaftliche Fachausstellung
Tel.: 0211/914560

24.-26.4.1994 - LONDON (GB)

TOP DRAWER

Ausstellung von hochwertigen Geschenkartikeln, Schreibwaren und Dekorativa
Tel.: 081/7422828

25.-27.4.1994 - STOCKHOLM (S)

IMLAB

Internationale Ausstellung für Forschung, Industrie, Umwelt und Gesundheitsfürsorge
Tel.: 08/7494100

29.4.- 3.5.1994 - PIRMASENS (D)

IMS

Internationale Messe für Schuhfabrikation
Tel.: 06331/64041

29.4.- 3.5.1994 - PIRMASENS (D)

PLW

Pirmasenser Lederwoche International
Tel.: 06331/64041

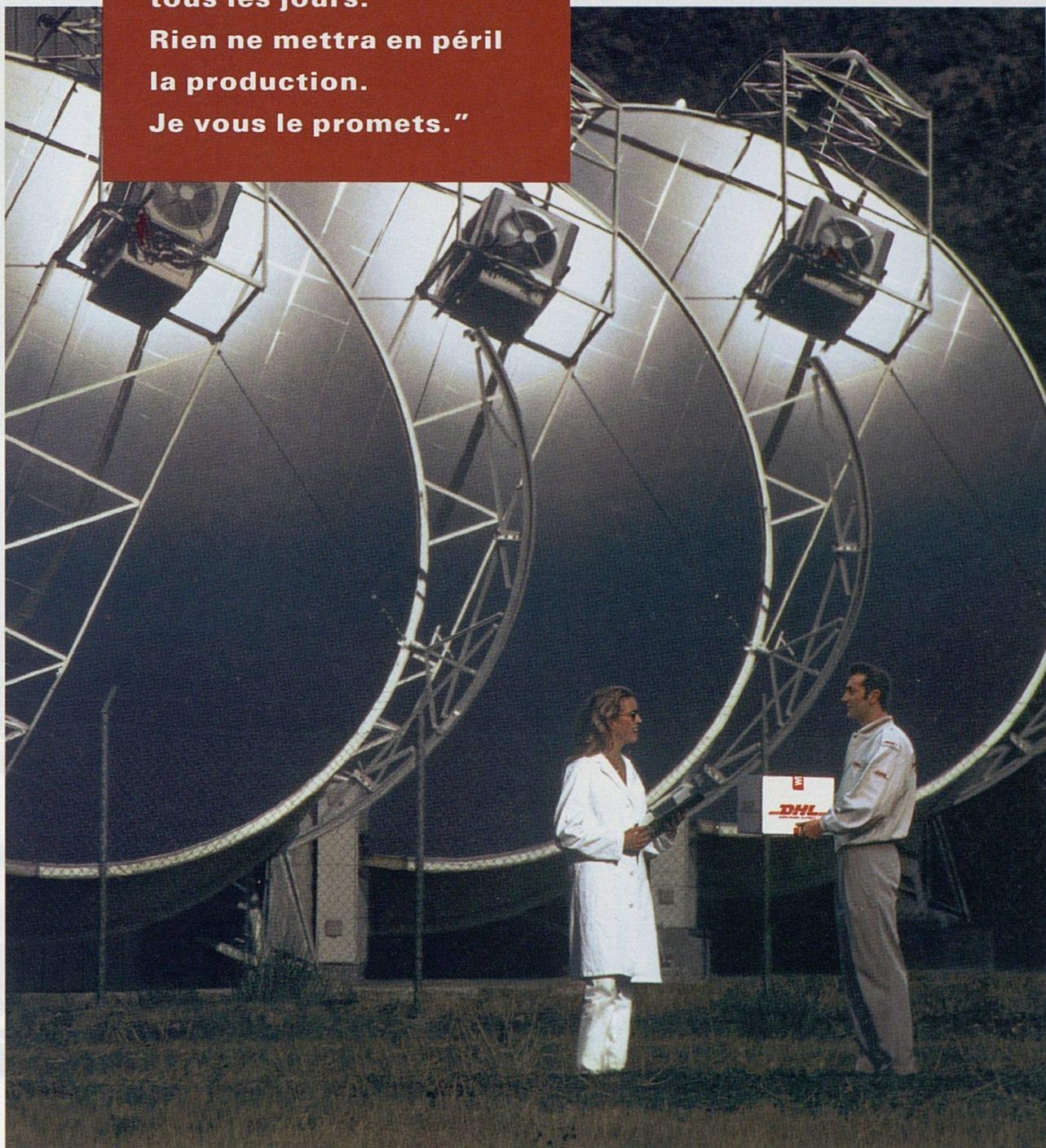
30.4.- 5.5.1994 - FRANKFURT/MAIN (D)

TEXCARE

International - IWC - Internationale Ausstellung Wäscherei - Chemischreinigung
Tel.: 069/75750

Für weitere Auskünfte steht die Handelskammer Ihnen gerne zur Verfügung (Mme Hoor, Tel. 42 39 39 84). Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Organisator vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

**"...ils manipulent des
composants électroniques
tous les jours.
Rien ne mettra en péril
la production.
Je vous le promets."**



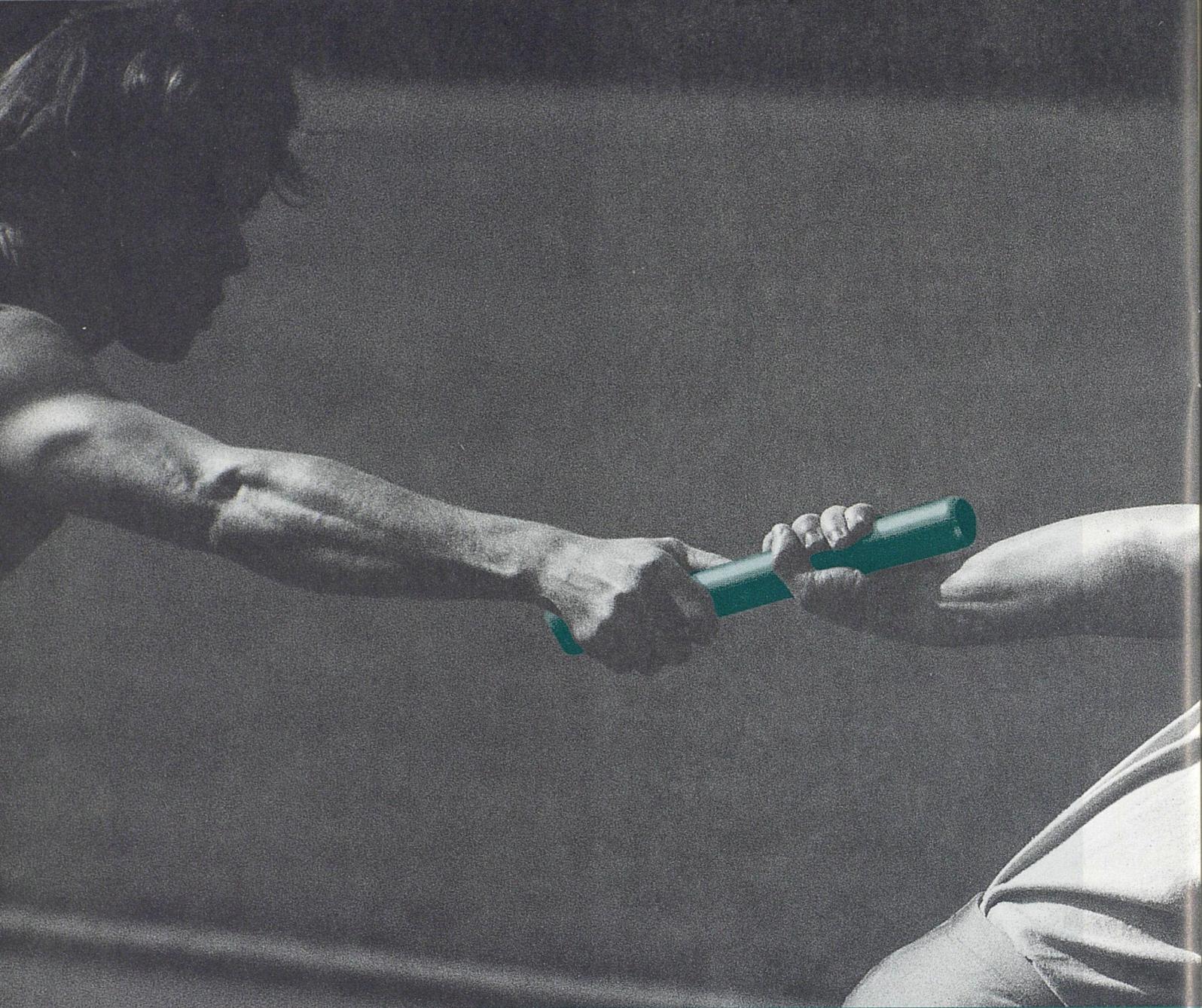
HHID Ogilvy & Mather 9180

Lorsqu'une chaîne de production d'éléments essentiels fait défaut, il est rassurant de pouvoir compter sur DHL. Nous pouvons vous livrer des pièces de rechange en un temps record. Sans jamais oublier que le matériel informatique peut être particulièrement sensible et fragile. A chaque étape du transport, notre système de recherche et d'identification ultra-performant vous permet de suivre en permanence la progression de votre colis. La livraison en mains propres à la bonne personne vous fait en plus économiser un temps précieux. Voilà pourquoi vous pouvez promettre que l'envoi sera là. A temps, à chaque fois.

Nous tenons vos promesses

DHL
WORLDWIDE EXPRESS®

Nous sommes à votre écoute au n° 42.25.42-250



Maîtriser l'information sans risques.

Etes-vous sûr de vos systèmes d'information? Etes-vous certain qu'ils ne mettent jamais en péril la compétitivité de votre entreprise? L'évolution de votre structure informatique a pu entraîner des zones d'ombre, des risques, des blocages...

Fort de son expérience internationale, ARTHUR ANDERSEN se base sur une connaissance approfondie des entreprises et des technologies pour développer le concept du COMPUTER RISK MANAGEMENT: une ligne de services destinés à éviter toute faille pouvant compromettre l'efficacité de votre structure informatique.

Ces services, reposant sur une expertise complète des différents éléments de cette structure, permettent de déceler et d'évaluer les

risques inhérents à un mauvais fonctionnement ou à une utilisation non appropriée de vos systèmes d'information.

Au-delà de l'analyse de ces risques et des recommandations qui en résultent, ARTHUR ANDERSEN vous apportera des solutions globales vous permettant d'optimiser vos structures et d'atteindre la fiabilité attendue de vos systèmes de traitement de l'information.

Arthur
Andersen

Computer Risk
Management



Formation spéciale ADR des chauffeurs effectuant des transports de marchandises dangereuses en colis

Au Mémorial A n° 74 du 24 décembre 1990 a été publié le règlement grand-ducal du 20 décembre 1990 modifiant le règlement grand-ducal du 10 avril 1986 sur les transports par route de marchandises dangereuses qui, entre autres, introduit de nouvelles dispositions applicables en matière de formation professionnelle des conducteurs de véhicules transportant des substances dangereuses.

1. Ainsi il est stipulé à l'article 21 du règlement précité que:

"Doivent être titulaires du certificat de formation spéciale prévu à l'appendice 6 de l'Annexe B de l'ADR et l'exhiber sur réquisition

- les conducteurs de véhicules-citernes et d'unités de transport comportant des citernes ou des conteneurs-citernes d'une capacité supérieure à 3.000 l ou d'un poids total maximum autorisé supérieur à 3.500 kg transportant des marchandises dangereuses ou effectuant après le déchargement des marchandises dangereuses un parcours sans que les citernes ou conteneurs-citernes aient été au préalable nettoyés ou dégazés,
- les conducteurs de véhicules et d'unités de transport effectuant un transport de matières ou objets explosibles dans des quantités supérieures aux seuils prévus par le marginal 10011 de l'ADR,
- les conducteurs de véhicules et d'unités de transport d'un poids maximum autorisé supérieur à 3.500 kg effectuant un transport d'autres marchandises dangereuses en colis dans des quantités supérieures aux seuils prévus par le marginal 10011 de l'ADR à partir du 1er janvier 1995".

Si pour les catégories de chauffeurs reprises sous le premier et deuxième tiret de l'article précité, la possession d'un certificat de formation spéciale ADR est obligatoire depuis resp. 1983 et 1992, les personnes visées au tiret 3 devront donc se mettre en conformité avant la date-limite respective.

L'obligation concerne en effet tous les chauffeurs effectuant des transports de matières dangereuses en colis (butane, propane, acétylène, essence, fuel,

white spirit, laques, matières toxiques, matières radioactives, acides, amiante, transformateurs en PCB, etc.) à partir de certaines quantités au moyen de véhicules d'un poids total maximum autorisé supérieur à 3.500 kg.

Toutes les données concernant la classification des marchandises au sens de l'ADR et partant les dangers émanant de ces marchandises dangereuses doivent obligatoirement être fournies par le fabricant resp. l'expéditeur des produits.

2. Le certificat de formation spéciale ADR peut être obtenu après la fréquentation avec succès de cours organisés par la Chambre de Commerce.

Les cours en question se tiennent en langues luxembourgeoise et française à raison de 2 sessions annuelles (printemps et automne). La durée en est actuellement fixée à 34 heures (5 samedis).

Le début d'un nouveau cycle est prévu pour le 16 avril 1994. L'inscription qui est gratuite peut être faite par téléphone 43 58 53 ou par écrit auprès du service de la formation continue de la Chambre de Commerce qui peut également être contacté pour des renseignements supplémentaires.

3. En outre, suivant les dispositions de l'article 22 paragraphe 2 reprises ci-après, il sera possible d'obtenir, sous certaines conditions, pendant une période transitoire, un certificat provisoire de formation spéciale ADR dont la validité expire de facto le 31 décembre 1996:

"Sont dispensés de l'obligation de suivre les cours et de se soumettre à l'examen, les conducteurs

- qui effectuent exclusivement des transports intérieurs soit de marchandises dangereuses énumérées sous 32°C et 41 du marginal 2301 de l'ADR au moyen de véhicules-citernes ou d'unités de transport comportant des citernes ou des conteneurs-citernes, soit de matières ou objets explosibles, soit d'autres marchandises dangereuses au moyen de véhicules ou d'unités de transport d'un poids total maximum autorisé supérieur à 3.500 kg;
- qui justifient avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq ans pour l'activité de conducteur visée à l'article 21, des suspensions d'activité saisonnières, des congés et autres interruptions d'emploi qui ne dépassent pas six mois par période de douze mois ou un total de dix-huit mois pour l'ensemble de la période étant admises;
- qui ont leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg ou ont besoin du certificat à des fins professionnelles auprès d'un employeur établi au Grand-Duché de Luxembourg."

Les formulaires de demande pour l'obtention d'un certificat provisoire de formation spéciale ADR peuvent également être obtenus auprès du service de la formation continue de la Chambre de Commerce (tél.: 43 58 53).

Laissez-nous introduire votre PME auprès d'entreprises au Japon

Participez aux stages organisés par le EC-Japan Centre for Industrial Cooperation

Aucun chef d'entreprise européen ne peut rester indifférent à l'égard du marché japonais qui représente plus de 120 millions de consommateurs potentiels et un PNB par habitant parmi les plus élevés de la planète. Si vous souhaitez mieux comprendre l'organisation du travail et de la production au Japon; si vous êtes à la recherche de partenaires, de distributeurs ou de franchisés au Japon; si vous avez l'intention de développer ou de renforcer votre production à destination du Japon, le Human Resources Training Programme (HRTP) représente le meilleur moyen d'y parvenir, avec le soutien de la Commission européenne et du Ministère de l'Industrie et du Commerce Extérieur du Japon (MITI). Ce programme a prouvé qu'il constituait une excellente introduction à la manière de faire des affaires au Japon et la DG XXIII le recommande vivement aux dirigeants de PME qui désirent améliorer très concrètement leurs performances.

Situé au coeur de Tokyo, le EC-Japan Centre a été inauguré en 1987 et a pour mission de contribuer au développement de relations commerciales et industrielles fructueuses entre des entreprises européennes et japonaises. Depuis sa création, dans le cadre du HRTP, il a déjà formé près de 200 cadres supérieurs d'entreprises européennes, dont 60 représentants de PME bénéficiaires de bourses octroyées par la DG XXIII. Dès la session prochaine, qui débutera en août 1994 avec le HRTP XV, la Commission européenne souhaite renforcer la participation des PME à ce programme.

Les stages de formation

Le programme comporte des stages de formation s'étalant sur une période de 11 ou 16 semaines. Chaque stage est divisé en deux parties: une phase de formation en séminaires de 9 ou de 13 semaines, suivie d'une phase en entreprises d'une durée de 2 ou 3 semaines. Les programmes de formation ont lieu deux fois par an: de janvier à mars (11 semaines) et d'août à novembre (16 semaines).

La phase "Séminaires" (Seminar Phase): son but est de permettre aux participants d'acquérir une connaissance générale de la structure sociale et économique du Japon, notamment au travers d'un enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture du pays, de ses structures industrielles et des modes de

prise de décision. Cette phase comprend des conférences, discussions de groupe et de visites sur le terrain; ce qui permettra aux participants de retirer un plus grand profit des enseignements taillés à sa mesure qui lui seront présentés ultérieurement.

Pour permettre aux participants d'acquérir une connaissance approfondie en rapport avec leur propre spécialisation ou dans un secteur particulier, des options leur sont proposées: gestion du personnel, relations industrielles, circuits de distribution, comportement des consommateurs, finance, gestion des entreprises à l'étranger, gestion de la production, techniques publicitaires, stratégie d'entreprise, sous-traitance, contrôles de qualité, robotisation, ateliers flexibles, biotechnologie, recherche et développement... Tous ces sujets font l'objet de conférences accompagnées d'études de cas et de visites sur le terrain et sont couverts par des cycles de formation complets s'étendant sur plusieurs jours, voire une semaine.

Les conférenciers sont japonais (hommes d'affaires, politiciens, journalistes, universitaires et formateurs expérimentés) ou appartiennent à la communauté étrangère de Tokyo.

La phase "Entreprises" (Company Phase): elle donne au participant la possibilité de rencontrer des entrepreneurs japonais, ou européens implantés au Japon, et manifestant un intérêt pour les activités de son entreprise. Ces rencontres sont organisées par le EC-JAPAN CENTRE, en tenant compte des intérêts personnels manifestés par les participants. En général, une vingtaine de visites d'entreprises sont organisées par session.

Conditions d'admission

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen et être âgé d'au moins 32 ans;
- posséder une expérience professionnelle de 10 années minimum et occuper actuellement un poste-clé;
- être un cadre moyen ou supérieur appelé à définir la stratégie de son entreprise à l'égard du Japon en relation directe avec les objectifs du programme de formation;
- l'entreprise représentée doit être une PME indépendante;
- posséder une bonne connaissance de l'anglais (langue de travail);
- être en bonne santé;
- pouvoir garantir une participation à l'entièreté du programme;
- soumettre un rapport à la fin du stage avant le retour dans le pays d'origine;

Participation financière

La Commission européenne prend en charge les frais suivants: les cours de formation, les cours de

langue, les conférences, les voyages d'étude et le matériel didactique. Les participants doivent prendre en charge leurs frais de voyage (aller et retour au Japon), les frais de séjour et, éventuellement, les frais de voyages privés. Les participants représentant une PME (jusqu'à 500 salariés) peuvent obtenir de la DG XXIII une bourse d'environ 3.500 Ecus par mois. La sélection des candidats boursiers sera réalisée sur base des informations données dans le formulaire de candidature.

Procédure

La date-limite pour la réception des candidatures est fixée au 31 mai 1994 pour le H RTP XV (débutant en août 1994) et le 31 octobre 1994 pour le H RTP XVI (débutant en janvier 1995). Les formulaires de candidature sont disponibles en s'adressant par écrit à:

Commission Européenne
DG XXIII - Sous-Traitance - H RTP
rue de la Loi, 200 (AN80 - bureau 4/24)
B-1049 Bruxelles

Taxes-Transport

La Commission Européenne a adopté, début mars 1994, une proposition permettant aux services découplant du transport de biens d'un pays de l'Union Européenne vers un autre, d'être taxés dans le pays de destination. La Commission a affirmé dans une déclaration que la proposition visant à simplifier le système de TVA actuel s'applique à des services, comme le chargement, le déchargement et la manipulation de marchandises, qui ne sont pas toujours inclus dans le prix du transport. En vertu de la législation actuelle, des services liés au transport de fournitures de bureau, par exemple, de Copenhague à Venise via Milan - Transport routier plus transport aérien - par un

transporteur danois devraient être grevés de la taxe sur la valeur ajoutée en Italie et au Danemark. La TVA payée en Italie serait ensuite remboursée à la société danoise, mais, entre-temps, cela créerait des problèmes de liquidités. La proposition de la Commission permet également aux pays de l'UE d'exempter de la TVA les transactions en chaîne ou les formalités relatives au pétrole et aux autres marchandises.

Initiative TACIS

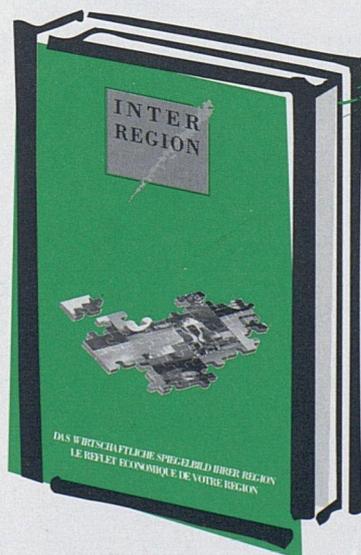
(Technical Assistance for the Community of Independent States): programme communautaire de partenariat et de cofinancement.

L'initiative de cofinancement TACIS, qui se monte à un maximum de 300.000 Ecus par projet, allouera des subventions en vue de soutenir des projets d'assistance technique dont le but est de contribuer au processus de restructuration économique dans les Etats indépendants de l'ancienne Union Soviétique. Le projet peut être proposé par toute personne civile ou entreprise ayant la nationalité ou son siège dans un des Etats membres de l'Union Européenne.

Le programme favorisera les projets conjointement soumis par plusieurs Etats membres dans lesquels chaque partenaire apportera différents éléments tant financiers que techniques. Les projets d'assistance technique sélectionnés devront être complémentaires aux activités en cours ou planifiées dans les pays bénéficiaires. La Commission sera responsable de la gestion de l'initiative.

Les entreprises intéressées peuvent demander un dossier d'information contenant les instructions et les formulaires standard pour la soumission des propositions auprès de la Chambre de Commerce, Mlle Edith Stein, tél. 42 39 39 69.

L'ANNUAIRE D'UNE REGION SANS FRONTIERE (SAAR-LOR-LUX)



Entrez dans une nouvelle dimension géo-économique:
10.500 entreprises, 1.200 secteurs d'activités,
4.200 marques répertoriées, plus de 12.700 Dirigeants.
Distribué gratuitement à plus de 10.500 entreprises.

Un échange de professionnels à professionnels,
pour vendre, acheter et développer
vos actions de marketing.

Pour tous renseignements:
Editus Sarl
28, rue Michel Rodange - L-2430 Luxembourg

Tél 49 60 51 - Fax 49 60 56

Compositions sur feuilles.

Sempre grazioso

je partage avec vous



Imprimerie Centrale
SOCIÉTÉ ANONYME

plus qu'une simple impression.

COPERNICUS:

COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE AVEC LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

La Commission a lancé en 1992 une action préparatoire en vue d'explorer les possibilités de coopération scientifique et technologique entre les pays de l'Union européenne (UE) et les pays d'Europe centrale et orientale.

L'objet du présent appel à propositions est de continuer cette action en 1994 de façon plus ciblée afin de satisfaire les besoins technologiques des pays d'Europe centrale et orientale et de renforcer la synergie avec la recherche communautaire.

Est admise à participer toute personne physique ou morale établie dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un pays d'Europe centrale et orientale de la liste suivante: Albanie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque.

Les actions envisagées sont les projets conjoints de recherche et les réseaux scientifiques. Elles couvrent les domaines:

Technologie de l'information, communication, télématique et ingénierie du langage,

fabrication, production, procédés et matériaux;

mesures et essais,

industries agro-alimentaires et biotechnologies.

Les propositions de participation aux projets conjoints de recherche doivent associer au moins deux partenaires de deux pays différents d'Europe centrale et orientale et un partenaire d'un Etat membre de l'Union Européenne. Les propositions portant sur les actions concertées doivent réunir au moins deux partenaires de l'UE (de deux pays différents) et deux partenaires d'Europe centrale et orientale de deux pays différents. Une priorité sera donnée aux propositions incluant au moins une entreprise industrielle. Les candidats des Nouveaux Etats Indépendants, issus de l'ancienne Union Soviétique peuvent s'associer à l'une des actions en plus de la participation des pays d'Europe centrale et orientale.

Les propositions retenues seront financées par la Commission selon les conditions fixées dans le dossier d'information.

Les propositions de participation doivent parvenir à la Commission des Communautés européennes à Bruxelles au plus tard le 2 mai 94 (10.00 h).

La description des domaines couverts par l'appel à propositions, les conditions à remplir pour participer aux actions concernées et les formulaires de candidature sont disponibles auprès de LUXINNOVATION.

LUXINNOVATION

SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 LUXEMBOURG

Tél.: 43 62 63
Fax: 43 83 26 / 43 23 28

SÉMINAIRES AYANT LIEU À LA CHAMBRE DE COMMERCE

PERSONALAUSWAHL UND VORSTELLUNGS- GESPRÄCH

Im Rahmen der strategischen Unternehmensplanung ist der Produktionsfaktor Arbeitskraft ein wichtiges Element. Will ein Unternehmen eine zukunftsgerichtete und effiziente Personalpolitik betreiben, so muß es die Grundsätze erfolgreicher Personalauslese systematisch konzipieren und anwenden. Das Auswahlverfahren und die anzuwendenden Bewertungskriterien müssen durchdacht sein. Die Rollen derjenigen, die die Auswahlgespräche führen, müssen festgelegt werden.

Damit ergibt sich die Frage, welche Interviewformen gewählt werden sollen, um eine möglichst sichere Auswahl zu treffen. Dieser Vorgang ist personalwirtschaftlich weitreichend, da man sich von weniger erfolgreichen Mitarbeitern später nur schwer trennen kann.

Interviewtechniken und passende Frageformen des Interviewers werden in diesem Seminar durch Rollenspiele und durch Diskussion eingeübt. Hinzu kommen Kategorien der Analyse und Bewertung der Bewerbungsunterlagen, die von den Interviewern zuvor zu prüfen sind.

Programm:

- Personalauswahl als strategische Personalplanung
- Auswahl von Mitarbeitern - ein Beurteilungsvorgang
 - Vorgang der Beurteilung
 - Fehlerquellen
- Anforderungsprofile - Eignungsprofile
- Analyse der Bewerbungsunterlagen
 - Allgemeine Kriterien
 - Bewerbungsschreiben, Lebenslauf, etc.
 - Zeugnisse lesen
- Vorschläge für die Gesprächsführung beim Einstellgespräch
 - Haltung des/der Interviewer(s)
 - Regeln für die Gesprächsführung
 - Fragetechniken und Frageformen
 - Beispielhafter Fragekatalog
- Einführung und Einarbeitung des/der neuen Mitarbeiter(s)
 - Die ersten 100 Tage des neuen Mitarbeiters in seiner Arbeitsgruppe

Referent: Gundolf KÜHN, Dipl.disc.pol., Unternehmensberater, Lehrbeauftragter für Betriebssoziologie und Personalwesen an der Fachhochschule Giessen

Teilnahmegebühr: 4.500.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum: Donnerstag, den 21. und Freitag, den 22. April 1994 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.30 Uhr

HÄUFIGE FEHLER BEI DER FÜHRUNG VON EIN- ZELHANDELSBETRIEBEN

Der Betriebserfolg bleibt häufig aus, weil Fehler und Schwachstellen im Unternehmen nicht oder nicht rechtzeitig erkannt und keine geeigneten Gegenmaßnahmen zu ihrer Beseitigung ergriffen werden.

Ziel dieses Seminars ist es, den Teilnehmern gezielt die immer wieder auftretenden Fehler in den Hauptproblembereichen aufzuzeigen und ihnen konkrete Vorschläge zur Behebung festgestellter Schwachstellen zu machen.

- Programm:**
- Unternehmensführung
 - Mitarbeiterführung
 - Koordination im Betrieb
 - Finanzierungsfehler
 - Betriebsplanung
 - Betriebskontrolle
 - Marketing
 - Sortimentspolitik
 - Preispolitik/Kalkulation
 - Werbung/Verkaufsförderung

Referent: Manfred ABELS, Dipl.-Kfm., Unternehmensberater, Weilerswist

Teilnahmegebühr: 3.500.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum: Montag, den 25. April 1994 von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.00 bis 17.00 Uhr

DAS RICHTIGE VERHALTEN AM TELEFON

Jeder glaubt, er kann richtig telefonieren. Ob er es wirklich kann, darüber macht er sich selten Gedanken. Nur, die Kunden merken es und reagieren entsprechend. Muß es so sein und vor allen Dingen, auch so bleiben?

Ziel dieses Seminars ist es, den Teilnehmern die Grundlagen des richtigen Verhaltens und Reagierens am Telefon zu vermitteln.

Viele organisatorische, psychologische, rhetorische und verkäuferische Elemente müssen von jedem Mitarbeiter beachtet werden, der über das Telefon Kontakt mit dem Kunden bekommt. Das Verhalten der Mitarbeiter am Telefon prägt das Image des Unternehmens in entscheidender Weise mit.

Programm:

- Der erste Eindruck ist entscheidend
 - Welches Bild ergibt sich daraus für den Kunden?

- Entspricht Ihre Sprech- und Redetechnik den notwendigen Anforderungen des Telefondienstes?
- Das richtige Verhalten am Telefon:
 - Gesprächsvorbereitung - worauf muß man achten?
 - Wie lassen sich Verständigungsschwierigkeiten vermeiden?
 - Worauf sollte man bei einer korrekten Gesprächsunterbrechung achten?
- Richtige Gesprächsführung am Telefon
 - Was erwartet der Anrufer?
- Wann sollte man einem Rückruf zusagen?
- Die häufigsten Fehlerquellen beim Telefonieren
 - Wie lassen sie sich vermeiden?
- Das richtige Verhalten im Umgang mit schwierigen Kunden ist erlernbar
- Erstellung eines Merkmal-Kataloges bzw. eines Gesprächsleitfadens für den praktischen Alltag und praktische Übungen

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations-Trainer und -Berater, Hamburg

Teilnahmegebühr: 4.000.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum: Dienstag, den 26. und Mittwoch, den 27. April 1994, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

KUNDEN BESCHWEREN SICH - REKLAMATIONEN RICHTIG BEHANDELN

Wissen Sie, wieviel Umsatz Sie schon verschenkt haben, weil ein Kunde aufgrund seiner Reklamationen durch Ihren Mitarbeiter falsch behandelt wurde?

Untersuchungen zeigen immer wieder, unberechtigte Beschwerden bzw. Reklamationen gibt es selten!

Doch die Praxis kennt ein anderes Bild: Viele Verkäufer, Verkaufssachbearbeiter, Mitarbeiter mit Kundenkontakt vermitteln den beschwerdeführenden Kunden oft das Gefühl der Falschdarstellung, teilweise bezichtigen sie sie auch der Unkorrektheit. Meistens bleibt dem Kunden keine andere Wahl, er muß diesen "Standpunkt" akzeptieren. Vordergründig macht er es auch. Aber mit welcher Folge? Bei zukünftigen Bedarfsfällen orientiert er sich an diesen in der Vergangenheit liegenden Vorfällen und zeigt ein folgerichtiges Kundenverhalten.

Er kauft dann woanders ein, deckt seinen ganzen oder einen erheblichen Teilbedarf bei einem anderen Lieferanten. Muß das sein?

Korrekte Reklamationserledigung muß nicht "großzügig" heißen.

Man muß es nur können! Hier will dieses Seminar helfen. Anhand praktischer Beispiele soll das gesamte Spektrum der Reklamationsbehandlung im persönlichen Gespräch bzw. Telefongespräch behandelt werden.

Ein Seminar für den aufgeschlossenen, aktiven Mitarbeiter, der auch an die Interessen des Unternehmens denkt und der erkannt hat, daß man aufgrund von Reklamationen keine Kunden mehr zu verlieren braucht.

Jeder Seminarteilnehmer hat die Möglichkeit, auch seine individuellen betrieblichen Fälle vorzutragen und zu diskutieren. Auf Wunsch werden ihm exemplarische Behandlungswege aufgezeigt.

Programm:

- Reklamationen und deren Ursachen. Wie verhalten sich die Kunden beim Vortragen ihrer Reklamationen? (Eine Bestandsanalyse)
- Der Kunde und seine Reklamation - Richtiges Verkäuferverhalten ist erlernbar!
- Gibt es eine bestimmte Kundengruppe, die bei Reklamationen besonders empfindlich reagiert?
- Wie man Reklamationen entgegennimmt und behandelt
- Bessere Reklamationsbehandlung durch die Zuku-Methode (= Regeln für die richtige Kundenbehandlung)
- Was ist zu tun, wenn die Ursache der Reklamation nicht beim Produkt selbst, sondern beim Mitarbeiter liegt?
- Kleine Kundentypologie - wie man sich bei bestimmten Menschentypen richtiger verhält
- Die betriebliche Nachbehandlung einer Reklamation - Lernen Sie, die Ursachen zu beseitigen
- Erarbeitung einer individuellen Checkliste zur Reklamationserledigung
- Praktische Übungen und Rollenspiele

Referent: Gerd REHBOCK, Kommunikations-Trainer und Vertriebsberater, Hamburg

Teilnahmegebühr: 4.000.- Franken, (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer zu überweisen

Datum: Donnerstag, den 28. und Freitag, den 29. April 1994, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr

**DISTRIBUTION GENERALE
LANIER 6432**



Service par BITEC
- Luxembourg G.D. (L)
- Province Lux. (B)



CITY	LUXEMBOURG
ARDENNES	MARNACH
NORD	ETTELBRÜCK

**Rendement, compacité:
un excellent investissement**

BITEC SOLUTION HOUSE
24, Rue Denis Netgen • L-3858 SCHIFFLANGE • Parking
Tél.: 54 49 12/13/14/15

Locaux professionnels à louer/vendre
de 100 - 6.000 m²

Halls - terrains ind. - commerces



IMMOBILIERE PIRROTTE
Société anonyme

Tél: 40 35 22 & 021 140 777 Fax: 48 36 36

Vorbereitungskurs zur Prüfung Personalfachkaufmann Personalfachkauffrau

Lehrgangsziel

Die Weiterbildung zum Personalfachkaufmann/-kauffrau führt zur qualifizierten Beherrschung der vielseitigen Aufgaben praktischer Personalarbeit.

Die Lehrgangsteilnehmer werden befähigt:

- selbständig alle Personalverwaltungsvorgänge zu bearbeiten,
- personalpolitische Grundsätze in praktische Personalarbeit umzusetzen,
- personelle Belange in das komplexe Unternehmensgeschehen einzuordnen,
- in- und externe Auswirkungen personalpolitischer Entscheidungen zu überblicken,
- in gehobene, verantwortungsvolle Positionen des Personalwesens aufzusteigen.

Die bestandene Prüfung berechtigt zur Berufsbezeichnung "Personalfachkaufmann/-kauffrau"

Voraussetzungen, um die Prüfung ablegen zu können

- Eine mit Erfolg abgeschlossene Berufsausbildung in einem anerkannten Ausbildungsberuf und eine weitere Berufspraxis von mindestens 2 Jahren, davon mindestens ein Jahr im Personalwesen
oder
- eine mindestens fünfjährige Berufspraxis in einem fachnahen Arbeitsbereich, davon mindestens zwei Jahre im Personalwesen.

Kursdauer

Der Lehrgang umfaßt ca. 380 Stunden Heimarbeit und ca. 220 Seminarstunden.

Er soll am 09.04.1994 beginnen und ein Jahr danach enden.

Anmeldung/Auskünfte

Bildungswerk der Rheinland-Pfälzischen Wirtschaft e.V.
Projekt-Abteilung bfz München
Hölderlinstraße 1
D-55131 Mainz

Tel.: 0049 6131/55 75 17; Fax: 0049 6131/55 75 39

Cycles de formation transrégionale pour cadres et dirigeants d'entreprise

Depuis plusieurs années, le Centre de Développement de Projets d'Idelux (CDP) organise des formations dans divers domaines de management, marketing, finances, gestion des entreprises, communication et ressources humaines, etc. Ces formations sont désormais regroupées en un cycle transrégional de perfectionnement pour dirigeants et futurs dirigeants de sociétés.

Animés par des praticiens et patrons d'entreprises, ces cycles de formation privilégient l'approche opérationnelle des problèmes d'entreprises et confortent le caractère transfrontalier, déroulant de l'origine de ses participants, par le choix des différents sites de formations et par l'organisation de visites d'entreprises.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez contacter:

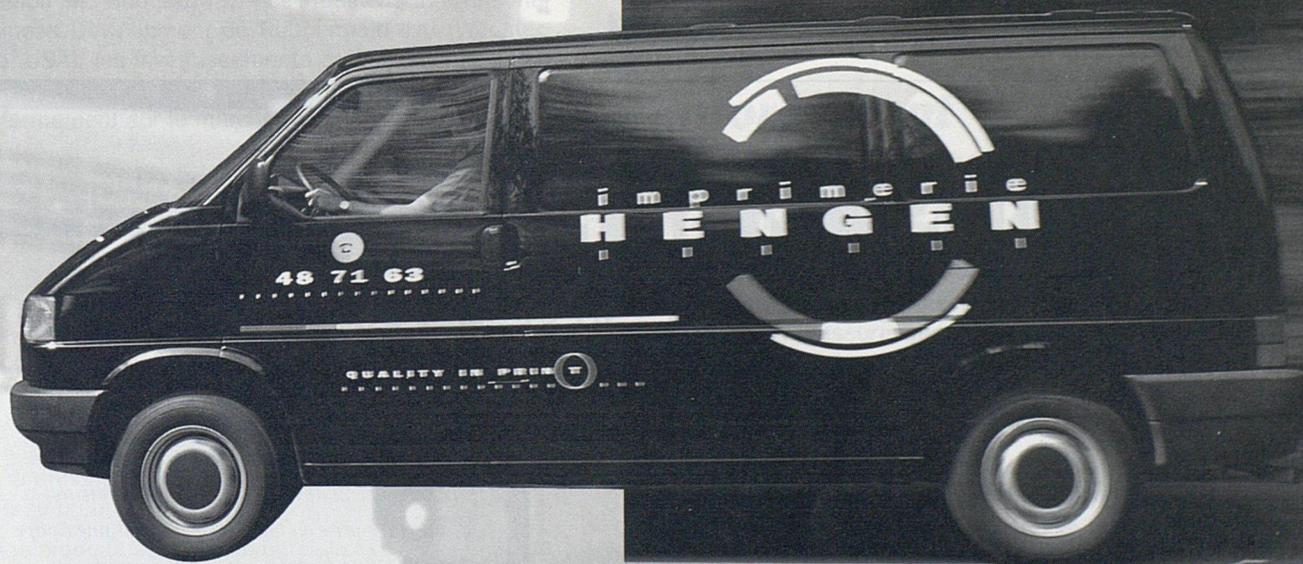
CDP d'Idelux
avenue Nothomb 8
B-6700 Arlon

Tél.: 0032 63 21 99 48, Fax: 0032 63 22 65 84.

PERFORMANCE & TECHNIQUE

- IMPRESSION DE VOS DOCUMENTS
- FLASHAGE DE VOS FICHIERS
- COMPOSITION DE VOS MISES EN PAGES
- DIGITALISATION DE VOS LOGOS
- MISE AU NET DE VOS LAYOUTS
- CRÉATION SELON VOS IDÉES

- BROCHURES
- JOURNAUX
- PAPIER EN CONTINU
- ANNONCES
- PÉRIODIQUES
- AFFICHES
- MAILINGS
- DÉPLIANTS
- LIVRES
- ÉTIQUETTES
- PAPIERS À LETTRES
- RAPPORTS ANNUELS



NOUS SOMMES EN MOUVEMENT

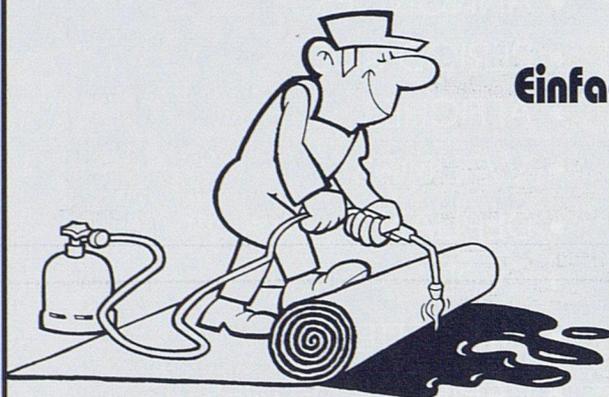


IMPRIMERIE HENGEN SARL

14 RUE ROBERT STUMPER
ZONE D'ACTIVITÉ CLOCHE D'OR
BP 1825 L-1018 LUXEMBOURG
TEL. 48 71 63 • FAX 40 46 18

Sopralene- Mammouth

Die professionelle
Terrassen- und
Feuchtigkeitsisolierung



Einfache Handhabung, solide Qualität!

CENTRE D'ISOLATION

Rue Denis Netgen L-3858 Schifflange Tél. 54 20 02

COMMOBIL

LE RÉSEAU PROFESSIONNEL !



COMMobil inaugure une nouvelle ère de la communication professionnelle. Il s'agit d'un système de radiotéléphonie performant, permettant instantanément de relier tous les collaborateurs d'une entreprise ou tous les membres d'une équipe de travail. Sur des fréquences sans interférences et à l'abri des écoutes. Et à un prix inférieur à tout autre système identique. Son signal de détresse ajoute la sécurité au confort et à l'utile.

 **MOTOROLA**

PEACOCK

CONNECTCOM S.à.r.l. (anciens établissements NEU)
9, rue Robert Stumper · L-2557 Luxembourg
Tél: 48 83 11 · Fax: 40 45 39

LE MEILLEUR MOYEN DE RESTER ACCESSIBLE, N'IMPORTE OU... ET N'IMPORTE QUAND.

CONNECTCOM

Rubbermaid s'implante à Differdange

Le 25 janvier 1994, Rubbermaid Incorporated et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ont annoncé un investissement de plus de 500 millions de francs dans la construction d'une unité de production européenne à Differdange. L'entreprise américaine compte y produire des jouets en matière plastique de la marque "Little Tikes". Le parc industriel "Haneboesch" accueillera un nouveau centre de distribution, à partir duquel s'effectuera la distribution des produits "Little Tikes", "Rubbermaid Office Products" et "Rubbermaid Commercial Products" sur les différents marchés européens.

Rubbermaid envisage d'employer 60 personnes au début et compte avoir un effectif de 200 personnes après 3 ans, lorsque la surface bâtie couvrira environ 20000 m².

Par ailleurs, Rubbermaid établira son nouveau quartier général européen à Luxembourg-Gasperich. M. Bob Stohler a été nommé Président de Rubbermaid Europe S.A.

Selon M. Bud Brown, Vice-Président International Business Development de Rubbermaid INC (Wooster, Ohio, USA), les investissements au Luxembourg reflètent l'orientation de l'entreprise américaine de s'établir fermement sur le marché mondial.

Kronospan investit à Sanem

La société autrichienne Kronospan, spécialisée dans la production de fibres et de panneaux agglomérés, a annoncé le 17 janvier 1994 qu'elle créera une unité de production à Sanem.

Les produits seront commercialisés sous le nom de Kronospan Sanem dans les pays du Benelux, l'Est de la France et l'Allemagne. L'investissement, de 6,250 milliards LUF, comprend le terrain, les infrastructures, les bâtiments et les machines. L'implantation se fera en deux étapes avec l'installation de l'unité de fibres, en 1994, et le début de la production en 1996. Pour sa part, l'unité de fabrication de panneaux sera opérationnelle fin 1998. Au total, 200 emplois sont prévus pour un travail en continu et dont la finition sera poussée au maximum.

Le site choisi sera d'une surface de 17 hectares de terrain à la sortie Gadderscheier de la Collectrice du Sud, sur le territoire de la commune de Sanem. Il a été retenu parce qu'il correspond aux besoins spécifiques de cette entreprise, en particulier en termes de situation, de taille et de liaisons routières. L'achemi-

DISTRIBUTION GENERALE
Business systems worldwide
LANIER 3400



BITEC

CITY	LUXEMBOURG
ARDENNES	MARNACH
NORD	ETTELBRÜCK



Tous les avantages d'un **PAPIER ORDINAIRE** à moindre prix!

BITEC SOLUTION HOUSE
24, Rue Denis Netgen • L-3858 SCHIFFLANGE • Parking
Tél.: 54 49 12/13/14/15

nement des matières premières ainsi que de la production se fera tant par la route que par le rail, l'entreprise disposant d'un raccordement ferroviaire. Au demeurant, Kronospan Sanem, qui respectera des critères sévères en matière de protection de l'environnement, se veut également économe en besoins d'énergie. En effet, la société produira son propre courant à partir d'une turbine fonctionnant au gaz naturel et les émissions de fumées seront directement utilisées dans le processus de séchage des fibres et des panneaux.

Renforcement d'Unison Management (Luxembourg) S.A.

Le jeudi 3 mars 1994, à l'occasion de l'ouverture de ses nouveaux locaux à Luxembourg, Gras Savoye, premier courtier d'assurance en France, et ses partenaires du réseau Unison ont annoncé le renforcement de leur filiale de gestion de captives de réassurances au Luxembourg: Unison Management (Luxembourg) S.A.

La société désormais installée au boulevard Royal est dirigée par M. Timothy Yeates, Directeur Général d'Unison Management (Luxembourg) S.A. et gère une trentaine de structures captives: sociétés captives et comptes captifs loués au sein de GS Ré (Société de Réassurances du groupe Gras Savoye).

Par le renforcement de ses activités au Luxembourg, le réseau Unison, 1er gestionnaire mondial de captives, confirme son intention de se déployer davantage sur le marché luxembourgeois.

ISO 9002 pour IRMAS

Le 24 février 1994, le groupe IRMAS (Iraco S.A. Luxembourg, Revaco S.A. Luxembourg, M.V.A. Luxem-

Kassensysteme
Eigene Programmierung. Guter Service. Sehr preiswert.
TA Kassensysteme by BITEC



● **CMS 8200**
beschleunigt den Kassenvorgang



● **CMS 9200** ●
bringt Ihnen schnell
das Geld in die Kasse



CITY	LUXEMBOURG
ARDENNES	MARNACH
NORD	ETTELBRÜCK

BITEC SOLUTION HOUSE
24, Rue Denis Netgen • L-3858 SCHIFFLANGE • Parking
Tél.: 54 49 12/13/14/15

bourg S.A., Soupro) a reçu officiellement le Certificat "Système Qualité", répondant à la norme ISO 9002 - EN 29.000-1987.

Ce "Système Qualité" promu par les instances européennes commence à être pratiqué au Grand-Duché, où diverses industries ont obtenu un certificat de Système Qualité répondant à la norme européenne.

Le groupe IRMAS est la première P.M.E. du pays à recevoir la certification ISO 9002 pour la réalisation de chantiers de génie civil dans le cadre des travaux de:

- protection et de réparation longue durée de béton (Iraco, Revaco),
- étanchéité (Iraco, Revaco),
- diagnostic béton (Soupro).

Ces activités s'exercent essentiellement sur des ouvrages d'art en béton tels que ponts, tunnels, barrages, bâtiments - tant publics que privés.

Le Système Qualité conçu pour et par IRMAS est une innovation car il est constitué d'un système modulable adaptable pour chaque chantier et intégrant les techniques de production, mise en oeuvre, contrôles et diagnostics à réaliser sur site.

Total inaugure à Livange une nouvelle station-service

La millième station Premier du réseau européen de TOTAL a été inaugurée début mars à Livange (Luxembourg), en présence de M. Robert Goebbels, Ministre de l'économie du Grand-Duché.

Lancé en décembre 1991, le programme Premier, concept international de station-service moderne, est appliqué progressivement sur quatre ans à l'ensemble des quelque 8000 points de vente du réseau TOTAL dans le monde.



L'inauguration de la station de Livange est aussi l'occasion de rappeler le passage aux normes Premier, au plan mondial, de 3000 stations de la marque qui, à travers leur univers de couleurs dominé par un rouge chaleureux ainsi que par des équipements spécifiques de service, témoignent de l'engagement de qualité pris par TOTAL à l'égard de ses clients.

La technologie des stations de distribution d'essence

Le mardi 15 mars le Groupement Pétrolier Luxembourgeois et l'Administration de l'Environnement ont organisé un séminaire ayant comme sujet "La Technologie des stations de distribution d'essence". Quelque 120 personnes, professionnels, fournisseurs ou prestataires de service du secteur pétrolier se sont retrouvés dans la grande salle de la Chambre de Commerce au Kirchberg.

Lors de son allocution de bienvenue, Monsieur Claude Baer, vice-président du GPL a salué l'assistance et insisté sur la nécessité d'une collaboration étroite et suivie entre l'Administration de l'Environnement et l'Industrie Pétrolière, le séminaire constituant pour l'orateur un point de départ idéal pour le développement de cette collaboration.

Ce fut ensuite au Ministre de l'Environnement, Monsieur Alex Body, d'insister sur l'importance d'initiatives conjointes entre les administrations étatiques et les "entrepreneurs" avant d'analyser la station-service en tant que facteur influant sur l'Environnement et de situer les initiatives luxembourgeoises dans le cadre plus large de la CEE, notamment en matière de réduction des composés organiques volatils dans l'atmosphère.

Après que Monsieur Claude Geimer de l'Administration de l'Environnement eut exposé l'état actuel de la législation sur la protection de l'Environnement en matière de stations-service, différents orateurs ont développé les sujets suivants:

- plan d'urgence-type à appliquer en cas d'incident mettant en cause l'intégrité de l'Environnement;
- la future norme européenne sur les réservoirs de stockage de liquides pouvant polluer l'eau;

- solutions possibles pour une imperméabilisation d'une aire de service;
- mesurage de la récupération des gaz d'essences lors du ravitaillement d'une voiture;
- disposition géologique et hydrologique du sous-sol et reconnaissance de pollution par les hydrocarbures;
- l'assurabilité de la responsabilité civile en matière de protection de l'Environnement.

Après une ronde de discussion générale, il appartenait à Monsieur Théo Weber, directeur adjoint de l'Administration de l'Environnement de tirer les conclusions de la journée avant que Monsieur C. Baer ne clôturât le séminaire en donnant rendez-vous pour une prochaine rencontre, laquelle pourrait avoir comme sujet les différents aspects de la contamination des sols par des hydrocarbures.

VII

Bourse Internationale du Tourisme ITB Berlin 1994 du 5 au 10 mars Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995

Destination touristique "classique" s'il en est, le Luxembourg, présent pour la quinzisième année à la

Bourse Internationale du Tourisme ITB Berlin, avait pour objectif de mettre l'accent sur les qualités de l'accueil, les particularités de son environnement, la pluralité du pays, la nature et la culture.

Cette année encore, les professionnels luxembourgeois étaient encadrés par des représentants du Ministère du Tourisme, et des responsables de l'ONT.

L'objectif de participation du Luxembourg à la Bourse Internationale du Tourisme ITB Berlin 1994 fut également de souligner la diversité des attractions proposées, d'exploiter les capacités existantes et de mettre l'accent sur le tourisme rural et culturel. De plus, Luxembourg sera en 1995, la Ville Européenne de la Culture. Les professionnels luxembourgeois n'ont pas manqué d'en informer amplement les visiteurs.

Peu de pays sont sans doute aussi fiers que l'est le Grand-Duché du Luxembourg de la pluralité et de l'internationalisme qui règnent à l'intérieur de ses frontières; les responsables touristiques en font d'ailleurs un de leurs arguments prépondérants dans leur promotion d'un tourisme à la fois vert, sportif, culturel et humain.

VIII

Luxemburg als Kulturreiseziel

Schwerpunkt des neuen Luxemburgischen Fünfjahresprogramms zur Verbesserung der touristischen



Vue générale sur le stand du Luxembourg, pays participant à la Bourse Internationale du Tourisme ITB Berlin 1994

Photo: Wolfgang Albrecht

Copyright Messe Berlin

INTRALUX LOCATIONS

Camions, camionnettes, minibus
Plateaux, bennes et dépanneuses

LUXEMOURG	: 49 23 23
BETTEMBOURG	: 51 98 10
ESCH/ALZETTE	: 54 36 35
ESCH/LALLANGE	: 55 64 84
BASCHARAGE	: 50 02 91
MERSCH	: 32 73 33

Infrastruktur ist die qualitative Entwicklung der ländlichen Hotellerie. Insgesamt stehen für alle geplanten Maßnahmen rund 52 Mio. DM zur Verfügung. Hinzu kommen noch einmal Mittel in Höhe von 40 Mio. DM, die ausschließlich für die Vorbereitung und Durchführung der verschiedenen Aktivitäten gedacht sind, die die Bedeutung der "Kulturstadt Europas 1995", Luxemburg, hervorheben sollen. Vor allem wird damit auch der Bekanntheitsgrad des Großherzogtums als Kulturreiseziel gesteigert - denn mehr als Banken hat Luxemburg allemal zu bieten: zum Beispiel die einmalige Fotoausstellung "Die Familie der Menschheit", die E. Steichen bereits in den 50er Jahren aus zwei Millionen Fotografien zusammenstellte und im New Yorker Museum of Modern Art erstmals vorstellte. Nun hat sie im Schloß von Clervaux als Dauerleihgabe ihren endgültigen Platz gefunden. Im Nationalmuseum kommt in diesem Jahr die höfische Goldschmiedekunst zu Ehren. Aus dem Besitz der Königin von Dänemark sind ab 19. April Kunstwerke zu bewundern, die im Auftrag der europäischen Monarchen von zahlreichen Künstlern, darunter auch Fabergé, angefertigt wurden. Ganz modern geht es dagegen im Mondorfer Thermalbad zu: Im "Thermarium" wird eine regelrechte Bäder-Weltreise angeboten; das türkische Bad wird durch den Kaplica (Dampf) ergänzt, die finnische Sauna mit einer Tiroler Schwitzstube kombiniert, um nur einige Beispiele zu nennen. Und natürlich darf dann das Kulinarische nicht zu kurz kommen. Daß hier Feinschmecker zuhauf leben, läßt sich wohl auch daran ablesen, daß Luxemburg das Land mit der höchsten Pro-Kopf-Quote an Michelin-Sternen ist: ein "besternes" Haus pro 40.000 Einwohner. Da darf dann auch ein Kochseminar der gehobenen Klasse nicht fehlen,

**En cas de changement d'adresse,
veuillez bien nous en informer.**

**Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
Tél.: 43 58 53
Téléfax: 43 83 26
Télex: 60 174 chcom lu**

VENTE - LOCATION CONTAINERS



Z.I. Scheleck - Bettembourg
tél. 51 98 10 - fax 51 91 55

das Amateurröche in die Zubereitung von Pilzen und Fischen der Region einführt. Und wer dann über die notwendige Portion Glück verfügt, kann seine Reisekasse in der Spielbank, dem Casino 2000, wieder auffüllen.

(Quelle: Tagesbericht ITB Berlin 1994, ausgearbeitet anhand von Dokumenten des ONT)

IX

Combinaison réussie des deux salons Antiquités/Arts et Loisirs

Le 30e Salon Européen de la Vie en Plein-Air - Europleinair 94 ainsi que le 20e Salon des Antiquaires, de la Brocante et de l'Art Contemporain / 13e Festival du Livre Luxembourgeois ont fermé leurs portes dimanche soir, 13 mars 1994 au Parc des Expositions à Luxembourg-Kirchberg. Le bilan de ces manifestations a été des plus positifs.

Pendant 9 jours les plaisirs de l'été étaient au rendez-vous. Europleinair, le salon des loisirs, des sports et des vacances avec la plus longue tradition dans la région Saar-Lor-Lux a attiré un grand nombre de visiteurs dans chacun des 9 halls où étaient présentés sur quelque 18.000 m² les produits de plus de 512 firmes en provenance de 19 pays.

Les quelque 14.000 visiteurs du Salon Europleinair ont montré un grand intérêt pour les présentations de la fédération luxembourgeoise de Tir à l'Arc et pour les diverses activités sportives comme le street-basket, le volley-ball et le mountain-bike auxquelles plus de 1.000 jeunes sportifs ont pu participer activement.

Le 20e Salon des Antiquaires, de la brocante et de l'Art Contemporain - 13e Festival du Livre Luxembourgeois, qui a eu lieu conjointement au Salon Europleinair les quatre derniers jours, a été le rendez-vous de

près de 10.000 amateurs d'art et collectionneurs luxembourgeois et étrangers.

X

Mémoire de l'année 1993

Le prix du meilleur mémoire de l'année 1993 vient d'être décerné à M. François Knaff, ancien étudiant de l'Ecole de Commerce Solvay (ULB), pour son mémoire intitulé "Vers une meilleure comparabilité des comptes consolidés des sociétés belges".

Le concours du "Mémoire de l'année" est organisé tous les ans par Fiduciaire Générale de Luxembourg et Deloitte & Touche Luxembourg, en vue d'encourager l'intérêt des jeunes universitaires en sciences économiques, en droit ou en informatique pour les professions d'expert comptable et fiscal, de réviseur d'entreprises et de consultant en management.

Ce prix est destiné à récompenser l'étudiant ayant rédigé le meilleur mémoire de fin d'études universitaires traitant d'un sujet en relation avec les professions et activités susmentionnées. Il se compose d'un montant en numéraire et d'un séjour d'un mois dans un

des bureaux canadiens du groupe Deloitte Touche Tohmatsu International, auquel la Fiduciaire Générale de Luxembourg est associée.

Les candidats désireux de présenter leur mémoire au concours 1994 sont priés de contacter la Fiduciaire Générale de Luxembourg, 3 route d'Arlon, L-8009 Strassen (Mme Diane Ries).

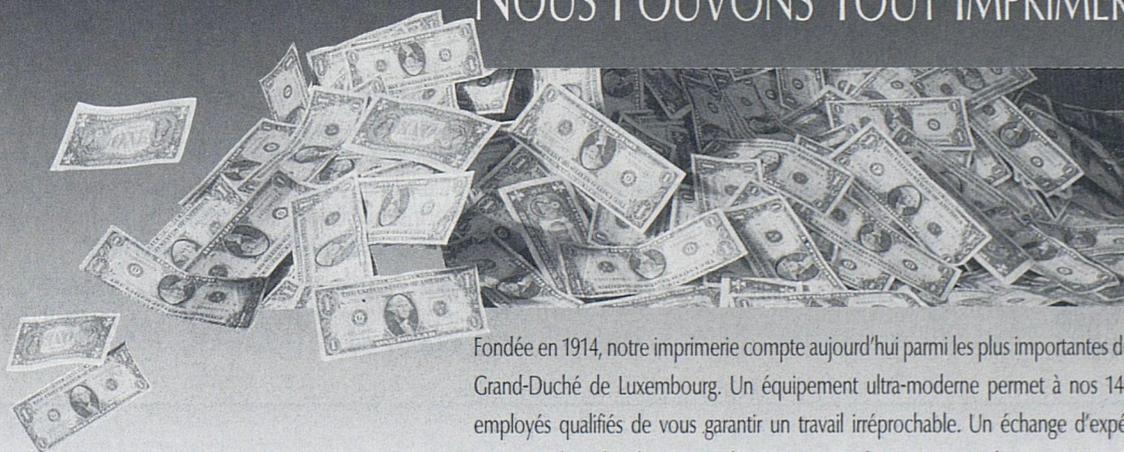
XI

Concours pour le prix de l'environnement pour handicapés

La fondation Prince Henri - Princesse Maria Teresa, établissement d'utilité publique, annonce un concours pour primer la ou les meilleures réalisations dans le domaine de l'environnement adapté aux besoins des personnes handicapées - construction, logement, transport et aides techniques - ainsi que toutes initiatives concrètes visant l'intégration des personnes handicapées dans la société.

Ce concours est ouvert à toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, à l'exclusion des

MIS A PART LES BILLETS, NOUS POUVONS TOUT IMPRIMER



Fondée en 1914, notre imprimerie compte aujourd'hui parmi les plus importantes du Grand-Duché de Luxembourg. Un équipement ultra-moderne permet à nos 140 employés qualifiés de vous garantir un travail irréprochable. Un échange d'expériences et de recherches sur une base internationale nous permet de maintenir notre entreprise à un niveau technique d'avant-garde. Nos spécialités : formulaires pour ordinateurs et imprimés de luxe en quadrichromie.



IMPRIMERIE FR. FABER
MERSCH

RUE DES PRES 7 - BP 88 - L-7501 MERSCH - TEL: 32 87 32-1
L-2610 LUXEMBOURG - ROUTE DE THIONVILLE 116

institutions ayant comme objet principal de s'occuper des personnes handicapées.

Les réalisations et initiatives susmentionnées, achevées l'année précédant le concours, sont à signaler à la Fondation Prince Henri - Princesse Maria Teresa, Boîte Postale 2433, L-1024 Luxembourg, tél.: 45 40 87 pour le 30 avril 1994 au plus tard.

XII

La représentation commerciale de Russie pour le Luxembourg et la Belgique a installé une banque de données pour la recherche de partenaires en Russie et dans les autres Etats de la CEI

La restructuration et la privatisation des Etats issus de l'Union Soviétique ont fondamentalement modifié les opportunités d'investissement dans ces pays. Nombreuses sont les entreprises qui ont été créées et qui souhaitent nouer des contacts internationaux.

Ce nouvel environnement commercial dans ces Etats rend le choix du partenaire adéquat plus difficile pour les entreprises occidentales. C'est la raison pour laquelle la représentation commerciale de Russie offre aux milieux d'affaires du Luxembourg et de la Belgique ce nouveau service - une liaison aux banques de données dont elle dispose, contenant les adresses et les profils d'entreprises établies en Russie et dans les Républiques de l'ancienne Union Soviétique.

Les banques de données suivantes sont déjà opérationnelles:

- mines
- agro-alimentaire
- textile
- cuir

- papier
- verre et porcelaine
- matériaux de construction
- électronique
- nucléaire
- pharmaceutique.

La représentation commerciale de Russie peut fournir aux entreprises des données moyennant rémunération.

Les demandes peuvent être adressées à la

Représentation Commerciale de Russie
en Belgique et au Luxembourg
Drève de Lorraine, 45
B-1180 Bruxelles
tél.: 0032 2 375 65 28
fax: 0032 2 375 74 10

XIII

Le Droit Communautaire de l'Environnement

Luxembourg: du 5 au 6 mai 1994

La conférence "Le Droit Communautaire de l'Environnement - Problèmes de mise en oeuvre nationale" entend traiter le sujet dans sa globalité et aborder simultanément les aspects communautaires et nationaux. Outre la dissémination de l'information, la conférence a pour objectifs de dresser un bilan de la situation actuelle et de fournir une contribution positive à d'éventuels développements ultérieurs aussi bien au niveau du droit communautaire que du droit national.

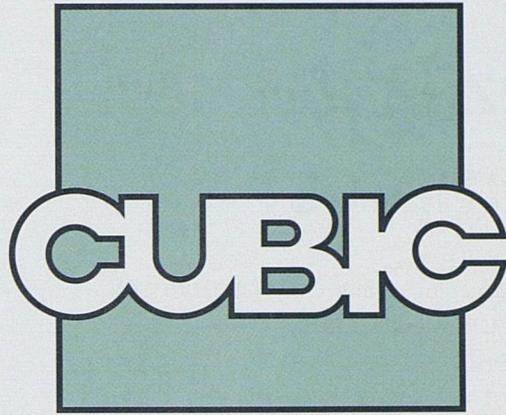
La conférence s'adresse aux juristes de l'environnement mais aussi aux mandataires politiques, aux responsables administratifs et aux gestionnaires d'entreprises ainsi qu'aux membres des organisations environnementales et à toute autre personne concernée par le droit de l'environnement.

Pour tous renseignements, veuillez contacter EURECO, 13-15, rue Saint-Ulric, L-2651 Luxembourg, tél.: 46 27 07.

La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- Documentation économique
- Renseignements commerciaux
- Formation professionnelle
- Informations sur le commerce extérieur
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.



Logiciels de comptabilité et de gestion pour micro-ordinateurs

- . gamme très complète pour PME et FIDUCIAIRE
- . fonctionne sur DOS - MACINTOSH
- . facilité d'utilisation / Réseau
- . capacité énorme et ouverture (fichiers DBASE III)
- . multi-législations - multi-lingues
- . plus de 10.000 utilisateurs dans le BENELUX

LISTE DES DISTRIBUTEURS CUBIC

-
- BITEC** - 24 rue Denis Netgen - L-3858 Schiffange - Tél: 54 49 13
- EUROBUREAU** - 10 boulevard Royal - L-2449 Luxembourg - Tél: 46 03 11
- IBLUX** - 9B rue de la Libération - L-8245 Mamer - Tél: 31 81 08
- ISO LUXEMBOURG** - 204 route d'Arlon - L-8010 Strassen - Tél: 31 38 60
- LUX-INFO-SYSTEMS** - 1 rue Ermesinde - L-1469 Luxembourg - Tél: 22 98 99
- POINT INFORMATIQUE** - 12 rue Pletzer - L-8080 Bertrange - Tél: 25 17 88
- RMS** - 16 rue de la Gare - L-9046 Ettelbruck - Tél: 81 67 57
- TELINFO LUXEMBOURG** - 13 rue Robert Stumper - L-2557 Luxembourg - Tél: 49 00 91



CUBIC. La Liberté d'Entreprendre

BIL-MultiLine

Optimisez la gestion de vos comptes!

Le service BIL-MultiLine consiste en un logiciel qui vous permet:

- d'obtenir la situation de vos comptes bancaires,
 - d'effectuer vos ordres de paiements,
 - d'initier vos ordres permanents et vos domiciliations de créances,
 - de stocker vos données financières,
- tout ceci sur votre PC, dans un minimum de temps et sous un haut standard de sécurité!

Pour en savoir plus sur BIL-MultiLine ou pour voir BIL-MultiLine fonctionner, n'hésitez pas à vous adresser à votre personne de contact habituelle à la BIL ou à téléphoner à:

M. Carlo Funk, Electronic Banking,
au numéro 4590-3531 ou

M. Guy Hirtt, Electronic Banking,
au numéro 4590-3530.

BIL: le sur-mesure bancaire.

MultiLine, un produit lancé en commun par la BCEE, la BGL et la BIL.

